

# **PROCES VERBAL**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2005**

**VILLE DE MENNECY**  
**Département de l'ESSONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Séance du 29 juin 2005**

**Composant le Conseil : 33**

**En exercice : 33**

**Présents à la séance : 23 puis 24 puis 23**

**Convoqués le : 23 juin 2005**

L'an deux mille cinq, le 29 juin à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt trois (à 19h00) puis vingt quatre (à 20h00) puis vingt trois (à partir de 21h05), au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

**Monsieur Joël MONIER, Maire,**

Mesdames, Messieurs :

**PRESENTS :**

**Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF (départ à 21h05), Jean-Paul REYNAUD, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY (arrivé à 20h00), Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL.**

*Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**POUVOIRS :**

**André PINON : pouvoir donné à Michel MARTIN**

**Nadège DEVILLE : pouvoir à Joël MONIER**

**Danièle MULLER : pouvoir à Michel BOUCHERY**

**Claude GARRO : pouvoir à Christine COLLET**

**Gilbert NEUHAUS : pouvoir à Nicole PASSEFORT**

**Hervé MARBEUF (à partir de 21h05) : pouvoir à Alain CROULLEBOIS**

**ABSENTS :**

**Chantal LANGUET, Maire Adjoint**

**Apolo LOU YUS, Conseiller Municipal**

**Jacques DUVERNE, Conseiller Municipal**

**Sophie BERNARD, Conseiller Municipal**

**Bernard MARTY, Conseiller Municipal (arrivé à 20h00)**

*Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Jouda PRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu' elle accepte.*

Mennecy, le 23 juin 2005

**Chère Collègue,  
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le Mercredi 29 juin 2005 à 19h00**

**Salle du Conseil Municipal**

**INFORMATIONS :**

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- |                 |   |
|-----------------|---|
| L 10.05.91.154  | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation de service à intervenir avec l'association « le Chat Rouge »                       |
| L 10.05.105.160 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention de séjour à intervenir avec la bergerie de VIGNORY   |
| L 10.05.105.161 | Décision du Maire portant acceptation d'une sortie en bateau « croisière Petits Matelots » à intervenir avec la société VEDETTES de PARIS           |
| L 10.05.105.162 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention pour deux séjours à la Ferme Découverte du Lycée Agricole du Thuré                           |
| L.10.05.132.182 | Arrêté modificatif portant sur la concession d'un logement par utilité de service   |
| L.10.05.132.183 | Arrêté modificatif portant sur la concession d'un logement par utilité de service   |
| L.10.05.132.184 | Arrêté modificatif portant sur la concession d'un logement par utilité de service   |
| L.10.05.132.185 | Arrêté modificatif portant sur la concession d'un logement par utilité de service   |
| L.10.05.132.186 | Décision du Maire portant convention d'attribution d'un logement du parc municipal à Monsieur BONAMY  |
| L.10.05.132.187 | Décision du Maire portant convention d'attribution d'un logement du parc municipal à Madame DUCHEZEAU   |
| L.10.05.132.188 | Décision du Maire portant acceptation d'un avenant modificatif de la décision L VIII.04.12.187  |
| L 10.05.132.189 | Décision du Maire portant convention d'occupation d'un logement du parc municipal à Madame TECHER   |
| L.10.05.137.193 | Décision du Maire portant acceptation de la convention de prestation artistique de la Ligue de l'Enseignement (spectacle « La maison des Doudous ») |
| L.10.05.137.195 | Décision du Maire portant acceptation du contrat avec l'association « Musique en scène »  |
| L 10.05.138.200 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention pour une assistance technique avec le Centre Interdépartemental de Gestion                   |
| L 11.05.138.01  | Arrêté relatif au droit d'ester et de défendre la Commune en justice – requête de   |

	Madame Jouda PRAT devant le tribunal administratif de Versailles contre le Maire de Mennecey
L 11.05.143.03	Décision du Maire portant acceptation de l'inscription de 20 jeunes du Centre de Loisirs à deux journées à la FERMEMBUL
L 11.05.143.05	Décision du Maire portant acceptation d'une convention de partenariat financier pour une action de formation à intervenir avec le CNFPT
L 11.05.150.09	Décision du Maire portant acceptation d'une inscription de 30 jeunes du Centre de Loisirs à un séjour de ski à la Ferme de Mense à intervenir avec Espace Europ

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2005.

## ORDRE DU JOUR

### **I / AFFAIRES GENERALES**

#### **Rapporteur : Joël MONIER**

1. Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012
2. Compte rendu sur les activités de la CCVE (délégués de la commune)

### **II / TRAVAUX/URBANISME**

#### **Rapporteur : Daniel PERRET**

3. Débat sur les orientations générales et relatives à des quartiers ou des secteurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)
4. Demande de subvention pour une étude de zonage d'assainissement de la commune
5. Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols (POS) sur la zone Uad « Parc de l'Horloge » - création d'une Maison de la Petite Enfance : approbation du bilan de concertation
6. Approbation de la Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone Uad « Parc de l'Horloge » pour la création d'une maison de la Petite Enfance
7. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Maison de la Petite Enfance
8. Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Les Demeures de Mennecey »

9. Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Fort Oiseau »
10. Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Le Hameau des Quatre Vents » – Chemin aux Chèvres
11. Intégration dans le domaine public communal des RD 137 du PR 6.600 au PR 7.487 – RD 153 du PR 23.280 au PR 24.036 et de la passerelle (RN 191)
12. Choix de l'aménageur de la ZAC avenue Darblay
13. Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UI avenue Darblay : bilan de concertation
14. Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UI avenue Darblay : approbation
15. Construction d'un bâtiment à usage des services administratifs à la ville de MENNECY et réaménagement des bâtiments existants en service administratifs : dépôt d'une demande de permis de construire

### **III / FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

16. Décision Modificative Budgétaire n°1 : Budget Principal
17. Décision Modificative Budgétaire n°1 : Budget Assainissement
18. Décision budgétaire spécifique concernant les travaux de mise en sécurité du Parc de Villeroy
19. Vente d'un terrain : ZAC de Montvrain

### **IV / ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

20. Rapport annuel sur la qualité du service public et sur l'élimination des ordures ménagères

### **V / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

21. Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (7 heures hebdomadaires)

**V / CULTUREL**

**Rapporteur : Alain CROULLEBOIS**

- 22. Demandes de subventions pour l'informatisation initiale de la bibliothèque municipale
- 23. Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'instruments et de matériel de musique
- 24. Tarification du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
- 25. Création d'un tarif pour l'initiation musicale et le chant

**VI / PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Nicole PASSEFORT**

- 26. Modification du règlement intérieur des établissements d'accueil collectif de la ville de Mennecy (Jean Bernard, La Ribambelle, La Trottinette)

**VII / QUESTIONS DIVERSES**

.....

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A .....

Lors du Conseil Municipal du .....

Date et signature :

**Le Maire,**

**Joël MONIER**

Monsieur Le Maire annonce l'installation d'un nouvel équipement audio pour l'enregistrement des débats. Quelques instructions d'utilisation sont données. L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Jouda PRAT), Monsieur Le Maire donne ensuite lecture des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23.

Madame ROYER rappelle concernant les arrêtés modificatifs aux conventions de logement : « aujourd'hui nous ne disposons pas de la liste exhaustive des logements du parc municipal et nous avons déjà demandé en 2002 cette liste qui ne mentionne que des informations administratives et permet de connaître le nombre de logements réservés aux instituteurs, les logements loués sans considération de fonctionnement au sein de la Mairie. Nous réitérons donc notre demande pour obtenir cette liste. »

Monsieur MONIER répond que cette liste sera rapidement communiquée.

Monsieur LAFAYE, Directeur Général des Services, ajoute que les arrêtés présentés ce jour à ce sujet, ne concernent pas des attributions nouvelles mais seulement une actualisation des formules de calculs lesquelles avaient été omises antérieurement.

Après quelques modifications demandées, le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2005 est approuvé.

Monsieur MONIER rappelle le courrier communiqué à l'ensemble des élus au sujet de la visite à Renningen prévue au mois d'octobre, ceci afin de lister les membres souhaitant participer à ce séjour dont le thème principal portera sur le PADD local.

Monsieur Le Maire aborde à présent l'ordre du jour.

Il souhaite modifier l'ordre des sujets afin de permettre à Monsieur MOREAU du Cabinet Erasme, de commenter le point n°3 : « Débat sur les orientations générales et relatives à des quartiers ou des secteurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

Monsieur MOREAU, Cabinet Erasme :

« Mesdames, Messieurs bonsoir. L'exercice est le suivant : la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) dont vous savez qu'elle a considérablement modifié les documents d'urbanisme, nous fait obligation de débattre sur les orientations de ce projet d'Aménagement et de Développement Durable, le PADD, au plus tard dans les 2 mois précédents l'arrêt du PLU. Nous sommes en juin, bientôt en juillet. Il y aura la suspension du mois d'août et on espère, dans notre calendrier, arrêter le PLU de Mennecey, vers octobre ou novembre, de manière à le mettre à l'enquête publique en fin d'année pour l'approuver, dans la mesure du possible, début 2006.

Un petit mot sans être trop technique : le PADD a subi une modification très importante et récente qui est le décret du 9 juin 2004 de Monsieur RAFFARIN, qui dit que le PADD ne comporte que les orientations générales pour l'ensemble de la commune. Je vous fais grâce des détails techniques mais il a comme cela dégagé presque la moitié du contenu du PADD. Et pour ce que l'on appelle les orientations particulières à certains secteurs d'aménagement de la commune, il n'est pas précisé où on les met dans le PLU. C'est un peu la brasse coulée actuellement. Pensez que les orientations d'aménagement spécifiques à des secteurs de

commune, des quartiers de renouvellement urbain et autres, on n'a pas le droit de les mettre dans le PADD qui doit rester un document général. Donc, nous, en accord avec les services de l'Etat, on en fait une Pièce N°3 de manière à ce que les habitants ne soient pas trop gênés dans la compréhension du document. La Pièce N°2, c'est le PADD lui-même avec l'ensemble de ses orientations pour la commune et en Pièce N°3, vous avez donc les orientations spécifiques à certains secteurs de la commune. »

Monsieur MOREAU fait une présentation des documents sur écran.

« Vous avez 6 orientations : Orientation d'Urbanisme n°1, dans le sens d'une urbanisation maîtrisée selon les termes même du Code de l'Urbanisme dans son article L 121-1.

Ensuite, Orientation n°2 : renforcer l'emploi dans le périmètre communal. C'est aussi une obligation au titre du développement durable qui inscrit fortement l'objectif de la réduction des trajets automobiles et donc la réduction des migrations bi-quotidiennes domicile/travail. Alors évidemment, ce n'est pas Mennecey qui va inverser ces migrations, mais si toutes les communes font un effort pour améliorer l'offre d'emploi au plan local, on peut dire que globalement c'est un gain par rapport aux déplacements domicile/travail.

Ensuite, Orientation n°3 : renforcer les équipements d'intérêt général.

N°4 : améliorer les déplacements urbains.

N°5 : renforcer la protection environnementale.

N°6 : se préserver de la spéculation foncière sur les sites majeurs qui sont essentiellement Champoreux, objet de pression, et le site de la papeterie avenue Darblay.

Je passe toutes les pages d'introduction afin d'aller droit aux orientations. Quelques mots sur le Développement Durable qui est un concept énorme chez les anglo-saxons, concept purement américain au départ. Nos amis les Canadiens nous ont traduit, très heureusement, les termes anglais pour aboutir à Développement Durable.

Le Développement Durable est donc mentionné dans la SRU à l'article L 121-1 qui nous fait obligation de prendre en compte ce Développement Durable sans toutefois vraiment définir ce que c'est. C'est petit à petit, comme souvent dans le droit français, que la jurisprudence, les jugements, vont nous aider à cerner ce que l'on met dans le Développement Durable car beaucoup d'interprétations sont possibles. On sait tout de même que le Développement Durable, c'est maîtriser la circulation automobile, c'est favoriser le transport en commun, c'est une gestion équilibrée et économe, bref, est durable ce qui est économie d'énergie et anti-gaspillage pour faire simple.

Autre originalité de la SRU, de cette loi qui n'a pas que des défauts, c'est cette idée de s'inspirer de ce que l'on appelle la « planification stratégique », un concept là aussi américain. Cela veut dire que l'on fixe des objectifs. Ce sont ces objectifs que nous examinerons ce soir avec vous.

Monsieur MOREAU détaille à présent un graphique reprenant l'évolution démographique de la ville jusqu'à 1999, date du dernier recensement.

« A cette date, vous aviez 12 700 habitants. On sait aujourd'hui que vous êtes actuellement proche de 14 000 habitants. Cette pente démographique, forte dans les années 70/80 se ralentit ensuite dans les années 90 et s'épanouit ensuite. Cela repart. Il y a un taux de croissance démographique assez actif sur la commune. On en a parlé à propos de la mise en révision du POS pour la Maison de la Petite Enfance. Mennecey est une commune évidemment très recherchée et vous gagnez en population, non pas à partir de la natalité, qui n'est pas



spécifiquement élevée, mais par l'apport de jeunes ménages avec déjà un enfant voire un deuxième en route. Ce sont ces migrants qui dynamisent votre effectif de démographie. »

Sur l'écran suivant, Monsieur MOREAU présente un autre tableau dans lequel figure une prévision démographique.

« A l'horizon 2015, Mennecy comptera environ 17 000 habitants. Il faut savoir que deux phénomènes réduisent la démographie : d'abord, la mortalité plus les départs à la retraite en province ou hors de Mennecy, puis surtout les enfants grands qui quittent le domicile parental. Et si vous n'avez pas de logements adaptés, ils quittent aussi la ville. Cette « décohabitation » des jeunes fait considérablement baisser la population. Donc, si vous ne faites rien en matière de logement, vous perdez mathématiquement des habitants, c'est ce que l'on appelle le calcul de seuil de stabilité de population. Si vous faites un peu de logement, vous avez la possibilité de stabiliser la population, et si vous voulez importer de la population, il faut vraiment que l'offre de logement mixte, social, moyen de gamme et haut de gamme, soit diversifiée. De sorte que l'on arrive à ce chiffre très important que pour gagner 2 570 habitants, il faut construire 931 logements. Lorsque l'on réfléchit en typologie de l'offre logement, on arrive que, sur la base d'une densité de 50 logements à l'hectare pour les résidences/parc, il faudrait sortir 6,2 hectares consacrés aux collectifs ; pour les logements type maison de ville, il faudrait 7,8 hectares et en maisons individuelles style promoteur, avec le moins dense soit 20 à l'hectare, il faudrait dégager 15 hectares. Ces chiffres sont réels. Concernant l'emploi, c'est un objectif du Développement Durable. En France, même dans les petites communes, on vous demande de prévoir une croissance de l'emploi dès lors que l'on se trouve en deçà du seuil d'équilibre de 1. Qu'est-ce que le taux d'emploi : au numérateur se trouve la population active occupée de la commune, c'est-à-dire sans les chômeurs, et au dénominateur se trouve l'ensemble des emplois offerts sur la commune. Par exemple, Paris est à 4 ou 5 dans des quartiers comme la Défense, Evry est à 1,3. Or à Mennecy, vous êtes à 0,40. Cela veut donc dire que le taux d'emploi est relativement faible. Dans le cadre du Développement Durable, au nom des économies d'énergie et de la saturation de la circulation routière qui nous pénalise tous, on va inciter à créer des emplois au plus près des logements. C'est autre chose que de dire : est-ce que ces emplois vont correspondre à la population ? C'est l'employabilité. Pour Mennecy, votre population active est très tertiaire et de niveau cadre. Ce n'est pas à Mennecy qu'il faut mettre des entreprises manutentionnaires, voire des locaux de stockage, de logistique en tout genre. Donc, il y a un effort à faire pour Mennecy qui est sensiblement en dessous du seuil du Département. Mais cela, on s'en doutait car la ville est résidentielle donc les actifs vont travailler sur les pôles d'emploi périphériques et sur Paris.

L'objectif du PADD présenté ce soir est de faire passer ce chiffre de 0,4 à 0,45. Ce chiffre ne semble pas très fort mais c'est un ratio de structure. Il n'est donc pas facile de gagner 0,5 en terme de taux d'emploi. Il va falloir rechercher des activités économiques avec une certaine densité d'emploi à l'hectare et plutôt du tertiaire et aussi dégager une offre foncière à la mesure, soit une vingtaine d'hectares à consacrer aux activités économiques et notamment sur le plateau de Montvrain.

Pour la troisième orientation : renforcer les équipements d'intérêt général. Il s'agit de l'ensemble des MRS qui ont permis de décider de nouveaux complexes sportifs, du nouveau cimetière, de la Maison de la Petite Enfance, de la redynamisation du centre. Ces équipements doivent permettre de satisfaire la demande des services urbains d'une population relativement aisée en terme de revenus. Et qui dit population aisée, dit population exigeante ; âgée de 35 à 55 ans. Il est donc normal que vous fassiez des efforts en matière d'équipement.

Orientation N°4: améliorer les déplacements urbains. Dans ce domaine, le projet le plus avancé est la RD 153 de la gare de Mennecey jusqu'au domaine de Montauger, la nouvelle gare routière. Il y a aussi la circulation douce, les pistes cyclables qui font partie intégrante du Développement Durable, qui sont favorisées en terme d'investissement notamment avec les subventions du Département.

Orientation N°5 : renforcer la protection environnementale.

A Mennecey, vous savez tout le panel de protections naturelles : SNIEF, ENS, Natura 2000, la politique des espaces boisés et les EVIP.

Orientation N°6 : se préserver de la spéculation foncière.

C'est difficile parce que lorsque l'on met en œuvre un article très important du Code de l'Urbanisme, mais souvent méconnu, qui est le L 123-2 et qui permet de faire aux communes des Projets d'Aménagement Globaux, PAG, c'est une création de la SRU, eh bien chaque fois que l'on met en place un PAG, d'expérience de diverses communes dans le Département, on se fait gronder par le Préfet. Il y a même une commune de l'Essonne pour laquelle le Préfet a demandé de reporter la délibération. Pourquoi ? C'est clair, la France manque de logements, c'est une évidence. Il manque environ 1 an à 1an et demi de production de logements, surtout des logements sociaux. La consigne de Monsieur Le Ministre BORLOO, retransmise par les Préfets, c'est de tout faire pour favoriser le logement. Donc, dès que vous prenez des mesures de frein à l'égard d'un promoteur, vous vous exposez très vite à des problèmes, les promoteurs étant soutenus par les Préfets qui exercent un contrôle de légalité redoutable surtout sur les sursis à statuer. Dès que l'on veut stopper les mouvements spéculatifs, les Préfets montent aux créneaux de suite pour limiter le sursis à statuer et limiter au maximum le recours au PAG. Nous, Monsieur Le Maire, cela ne nous émeut pas outre mesure. Que dit la Préfecture : il faut rappeler que le PAG sera mis en place dans le PLU. C'est l'évidence même. Mais ce qui est mauvais, je le dis en public, c'est l'esprit de cette lettre du Préfet. C'est une écriture que je qualifie de dure, de difficile, qui nous prend un peu pour des débiles en disant que l'on oublie de mentionner que le PAG figure dans le PLU ! Il est évident que le PAG, au terme de cette orientation N°6 sera dans le PLU, faute de quoi il ne sera pas. Je n'insiste pas. Mais dès que l'on gêne un promoteur, on a la critique du contrôle de légalité parce que la consigne est de tout faire pour accroître la production de logements dont on sait qu'elle est insuffisante. Il doit nous manquer entre 500 et 600 000 logements actuellement en région parisienne. »

Après ces commentaires et explications de Monsieur MOREAU, Monsieur Le Maire propose qu'il soit répondu aux éventuelles questions sur ce Document N°2 avant d'aborder le Document N°3.

Jean-François PEZAIRE : « Monsieur MOREAU, vous êtes un spécialiste de l'urbanisme et aussi un intervenant dans des formations. N'êtes-vous pas étonné du fait que nous discussions d'un PADD, après avoir fait une succession de Mises en Révisions Simplifiées alors que c'est un document de vision cohérente de la commune sur ce qu'elle souhaite faire sur son territoire ? Or, on en discute après avoir fait des MRS, qui sont en cours. Est-ce que cela vous paraît logique ? »

Monsieur MOREAU : « Effectivement, il y a deux façons de voir le sujet. On peut penser qu'il y a une relative incohérence à faire des MRS, c'est-à-dire à accélérer l'adaptation du POS et à ralentir le PLU qui aurait dû globaliser. C'est vrai, votre propos est très juste. Moi je

dirai que je suis très pragmatique. On a des urgences et la MRS est, comme je le dis souvent, la seule procédure qui marche actuellement. Si vous saviez le nombre de MRS en cours dans les communes, c'est énorme ! Parce qu'il faut adapter le POS. Et pour répondre à votre question, malheureusement les MRS ne pourront plus être utilisées à partir du 31 décembre prochain. Alors, nous sommes coincés. Beaucoup d'élus nous disent : j'ai besoin de faire un parking public, une ferme s'écroule parce qu'elle n'est pas entretenue, je dois faire un centre culturel, qu'est-ce qu'on fait ? Ou bien on freine le PLU et on passe en urgence d'ici le 31 décembre, ou alors on travaille sur le PLU au risque de ne pas avoir ces possibilités. »

Jean-François PEZAIRE : « Il y avait une autre solution. J'ai bien compris qu'il y avait le choix de freiner les MRS et d'attendre mais parfois ce n'est pas possible. Mais il y avait une autre solution : c'est que la discussion sur le PADD ait lieu plus tôt. Je rappelle quand même que le lancement de la transformation du POS en PLU commence à dater. Donc la discussion que nous avons ce soir aurait pu avoir lieu bien avant ...et merci de confirmer que j'ai raison ! »

Pierre MONTREUIL : « J'aimerais poser une question sur l'évolution de la population. Dans le rapport, il est dit que, en 2015, on devrait avoir 3 170 habitants de plus. Donc on peut considérer que ce nombre d'habitants en plus représentera environ 1 000 foyers. 1 000 foyers à l'heure d'aujourd'hui, c'est 1 000 voitures supplémentaires, en n'en comptant qu'une par foyer et souvent il y en a deux. Or, dans ce que j'ai pu lire dans les prévisions de parkings, on n'est pas du tout en cohérence avec cette évolution ; je voulais donc connaître votre réflexion là-dessus. »

Monsieur MOREAU : « Vous avez un POS actuellement qui fixe ce que l'on appelle actuellement les normes de stationnement. Ces normes sont rigoureuses, appliquées au travers des permis de construire. Nous travaillons sur le projet de règlement du PLU. Il faudra que vous exprimiez votre point de vue pour savoir si les normes de stationnement sont valables ou pas. Elles sont financées par les promoteurs dans le cadre de leur permis de construire. Moi je pense qu'elles sont raisonnables. »

Pierre MONTREUIL : « Je parle de ces parkings publics parce qu'à Mennecy, c'est un problème important. Je ne vois pas dans les documents que j'ai lu, par rapport aux prévisions, quelque chose qui va dans une souplesse, une fluidité, dans un confort pour les uns et les autres et pour l'intérêt de la ville. »

Joël MONIER : « Je crois que vous aurez plus d'éclaircissement avec le Document N°3. Et vous savez combien nous sommes attachés au fait que chaque fois qu'il y a un logement, il doit y avoir des places de parking. Je pense que sur l'évolution de notre commune vers 17 000 habitants, on le sera encore plus. »

Jouda PRAT : « Un éclaircissement : dans le Document N°3, pour Le Rousset, vous marquez qu'il y aura un transfert des locaux techniques. Mais à quel niveau ? »

Joël MONIER : « Cela est détaillé dans le Document N°3 mais nous n'avons pas encore fini avec le Document N°2. Ce problème étant traité dans le N°3, si vous le permettez, nous l'aborderons tout à l'heure. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ma question porte sur des objectifs. Le PADD doit intégrer une planification stratégique, comme vous l'avez dit, et va pouvoir mettre en œuvre pour atteindre

un certain nombre d'objectifs. Un objectif important semble être celui de la population qui serait à l'horizon 2015 de 16 670 habitants. Vous traduisez en fait un afflux de population supplémentaire que l'on souhaite accueillir, en nombre de logements à construire et en surface à utiliser. La méthode vaut ce qu'elle vaut. Mais il y a effectivement une approche saine, méthodique par rapport à un objectif que l'on se fixe à priori. Ce qui me choque un peu plus et vous allez peut-être pouvoir me dire pourquoi cela n'apparaît pas dans le document, c'est la traduction de cet afflux de population en terme de besoin d'équipements, en volume. C'est-à-dire, aujourd'hui, je ne vois pas dans le document, et j'espère que cela a été tout de même abordé dans les travaux de préparation, combien de classes supplémentaires d'école je dois construire compte tenu de cette population, combien de gymnases ou de m<sup>2</sup> de salles de sports je dois construire par rapport à cette population nouvelle en déduisant bien sûr ce qui existe déjà, parce que l'on ne détruit pas l'existant. A ce propos, j'anticipe sur le trois, mais quand on commence à sentir que l'on risque de vouloir faire autre chose à Alexandre Rideau qu'un stade, il faudrait bien vérifier que les 3 000 habitants supplémentaires ne nécessiteraient pas un autre stade en plus de celui que l'on vient de décider de construire du côté de La Remise du Rousset. Donc ma question, très précisément est : où sont dans les documents les évaluations de ces besoins très pratiques d'équipements, quantitativement ? »

Monsieur MOREAU : « Vous avez tout à fait raison Monsieur REYNAUD. La SRU nous impose une partie que l'on appelle le diagnostic. Et dans ce diagnostic, il est mentionné l'obligation d'évaluer les besoins. Rassurez-vous, vous l'aurez dans l'évaluation des besoins. C'est-à-dire que tous les adjoints, dans leur délégation, culture, santé, sports, scolaire, tous les adjoints donc vont reprendre la pyramide des âges extrapolée. Et pour vous répondre, nous n'avons pas encore terminé ce travail. Et l'Etat nous modère sur le PADD. Si vous interrogez la DDE, elle vous dira que l'Etat n'aime pas les PADD qui dépassent 10 pages. Et encore, on va se faire gronder parce qu'il y a des parties de PADD où on a marqué « diagnostic ». Dans d'autres communes où nous sommes plus avancés que chez vous, chaque fois que l'on met « diagnostic », on se fait gronder par la DDE qui nous dit : « non, non, le diagnostic et le rapport de présentation, c'est à côté, je ne veux pas voir diagnostic dans le PADD ! ». Donc nous avons allégé le document. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je comprends cet objectif d'alléger. Simplement, nous ne sommes pas à ce stade là. Nous sommes au stade où on présente au Conseil Municipal des orientations qui sont théoriquement le résultat de cette analyse et de ces constats que l'on ne nous présente pas aujourd'hui. Et c'est cela qui me gêne. Que l'on envoie après que 3 pages synthétiques, que l'on appelle cela PADD à la DDE, moi cela ne me pose aucun problème. Pour moi ce qui est important aujourd'hui, c'est que j'ai besoin de savoir en tant que conseiller municipal représentant les intérêts des habitants déjà à Mennecy et qui souhaitent que leur cadre de vie soit à l'horizon 2015 prévu correctement, c'est donc de savoir : est-ce que les 6 orientations présentées là sont bien cohérentes par rapport à un diagnostic que l'on ne présente pas et par rapport à une évaluation des besoins que l'on ne présente pas ? C'est quand même un vrai problème dans la démarche. »

Joël MONIER : « Vous avez raison Monsieur REYNAUD. Tout en respectant le fait que Monsieur MOREAU a bien précisé que nous n'allions pas faire une bible, mais évidemment, comme vous le dites fort bien, il est tout de même important de donner des axes. Et je crois qu'à la lecture des documents, vous avez dû voir qu'il était prévu des structures scolaires, au moins trois pôles. »

Jean-Paul REYNAUD : « Oui, mais combien de m<sup>2</sup>? Comment voulez-vous qu'ensuite on puisse dire : effectivement il faudra prévoir tant d'hectares pour des équipements nouveaux si on ne connaît pas l'analyse en volume de ces besoins d'équipement compte tenu de cette population. Cela a été relativement bien fait par rapport à une approche de « combien d'hectares j'ai besoin pour créer 930 logements supplémentaires avec une hypothèse 1/3, 1/3, 1/3 et on pourra rediscuter de la valeur du tiers. Mais admettons. On peut ne pas être d'accord sur l'objectif mais on ne va pas contester qu'il y a bien une analyse quantitative, en terme d'impact, en terme de terrain. Aujourd'hui, on me dit plus loin dans les documents : je vais réserver telle zone pour les équipements ; cette zone fait telle surface, j'aimerais bien vérifier que l'on a vraiment besoin d'utiliser cette surface parce que j'ai tant de m<sup>2</sup> de locaux scolaires, tant de lits de crèche supplémentaires, tant de gymnases supplémentaires à construire. Je n'ai pas aujourd'hui cet aspect de la planification stratégique qui a été évoqué et qui me paraît fondamental. »

Joël MONIER : « Je ne sais pas si le PADD doit descendre jusqu'à une spécificité aussi importante. Il y a des axes d'intention. Trois groupes scolaires sont envisagés, mais nous ne sommes pas tout à fait descendu jusqu'à parler de m<sup>2</sup>, de classes élémentaires ou maternelles. Au niveau du gymnase, je crois qu'à un endroit vous devez voir que si on modifie Alexandre Rideau, c'est dans le Document N°3, il est prévu de laisser le gymnase. Nous avons une spécificité qui nous permet de nous étendre pour envisager un peu plus de parties sportives. Il est envisagé de rajouter un gymnase, une piste d'athlétisme et d'autres. J'en parle un peu sous l'autorité de Monsieur MOREAU. Est-ce que le PADD doit descendre jusqu'à une perfection aussi importante ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur MONIER, je ne sais pas si vous n'avez pas compris ou ne voulez pas comprendre. Le PADD, je crois que Monsieur MOREAU est fondé à dire qu'il ne doit faire que 10 pages. Par contre, pour faire un débat qui est obligatoire sur ce PADD, il faut que le Conseil Municipal dispose des éléments de jugements qui lui permettent de dire : oui, ce PADD est bien le résultat d'une analyse en terme de besoins et notamment en volume, donc par rapport à une méthode rigoureuse ou en tout cas habituelle par rapport à ces processus. Et effectivement, nous avons bien ces 6 orientations et nous avons bien réservé des terrains pour des équipements supplémentaires et nous avons bien, parce qu'il y a la partie 3 aussi importante à prévoir que telle zone...bien c'est légitime de prévoir qu'il y aura un groupe scolaire à la place du stade Rideau et puis que je n'ai pas besoin de remplacer cette surface de stade ailleurs. Ce que je veux dire, c'est que le document appelé PADD, inclus dans le PLU, qui sera envoyé à la DDE, peut être synthétique. Mais ce qui est important, c'est que les gens qui au cours du débat d'orientation du PADD et qui plus tard auront à approuver le PLU en Conseil Municipal, aient bien tous les éléments pour juger que la synthèse qui sera envoyée traduit bien une démarche qui est partie d'un constat pour aller à des objectifs et qui a bien envisagé l'ensemble des axes de planification pour aller de ce constat aux objectifs. Je ne suis pas foncièrement d'accord sur les 900 logements et comment on y arrive, mais je ne veux pas rentrer dans ce détail technique, on l'a évoqué en Commission Urbanisme. En revanche, il me paraît beaucoup plus grave qu'il manque l'équivalent à titre d'information, même si ce n'est pas écrit dans le PADD, en terme de besoin en volume d'équipement compte tenu de cette population à objectif 2015. Il me semble qu'aujourd'hui, on n'a pas suffisamment d'éléments pour juger, notamment de la validité des orientations particulières à des quartiers ou des secteurs que l'on trouve dans le Document N°3 que l'on va voir après. Je crois que l'on a un vrai problème d'information du Conseil Municipal et de transparence par rapport à cette démarche. »

Jouda PRAT : « Moi je crois que le maître mot, et je ne sais pas si Monsieur MOREAU va me contredire, le maître mot du PLU et du PADD, c'est la cohérence. Donc ce qu'il faut, c'est une certaine logique de toutes les orientations et sur quoi elles sont basées. Ce ne doit pas être des colosses aux pieds d'argile. Il faut une gestion économe des ressources, et cela aussi c'est un maître mot du PADD et du PLU. Justement, sur quoi sont basées toutes ses orientations ? Il y a une logique et je rejoins Monsieur REYNAUD. Il faut des données. Cela peut être très court, mais que cela soit vraiment chiffré, visuel, que l'on puisse lire dans l'avenir que l'on aura besoin de tant et tant d'équipement. Un PADD ne doit pas être du flou, du vague, parce qu'il faut une gestion économe des ressources et qui dit gestion économe et économie d'échelle, dit calculs. »

Jean-François PEZAIRE : « Suite à l'intervention de Jean-paul REYNAUD, est-ce que vous pourriez afficher la page 16 qui concerne le renforcement des équipements d'intérêt général ? Dans cette page là, on rentre déjà dans le détail : relocaliser les terrains de sports. Est-ce que cette page, ces orientations sont suffisantes à l'horizon 2015 pour répondre aux besoins d'une commune de 17 000 habitants ? Un exemple : la Maison de la Petite Enfance est inscrite avec 40 berceaux et là, on est précis. Est-ce que c'est suffisant pour aujourd'hui et les quelques années qui viennent où est-ce aussi suffisant pour 2015 ? »

Monsieur MOREAU : « Le PADD est extrêmement défini dans son contenu. Je rappelle que Monsieur RAFFARIN en a supprimé la moitié et qu'il voulait le supprimer entièrement. Continuons ce genre de débat et je peux vous assurer en tant qu'expert qu'il n'y aura plus de PADD, il tient à un fil. Monsieur RAFFARIN disait : « les PADD sont des plaidoyers pour des élus qui se mettent en valeur sur des programmes électoraux ». Voilà les termes exacts entendus. Donc, si on met tout dedans, un, on va se faire gronder par la DDE qui n'en finit pas de donner des leçons d'urbanisme même quand elle ne fait pas du document. Nous faisons 12 ou 13 PLU en ce moment dans 5 départements et en province. Je peux vous dire que l'on invente le droit. Concernant la SRU, tout le monde attend les premiers arrêts de jurisprudence, j'espère que ce ne sera pas Mennecy, pour qu'enfin le juge dise un certain nombre de choses dans un texte de loi énorme. On a mis au panier le POS, le schéma directeur, la ZAC d'un seul coup et maintenant on se dit : comment on fait ? Je ferme la parenthèse. Moi je suis prêt à mettre tout ce que vous voulez dans le PADD, c'est clair. Mais simplement on va à des rappels à l'ordre et puis on va recevoir une kyrielle d'avis de l'Etat disant : ne figurent pas dans le PADD le diagnostic, l'évaluation des besoins, car cela est prévu précisément dans un document qui n'est pas le PADD, et la DDE va nous dire : sortez-moi tout ça. Mais je suis prêt à le faire. Du point de vue de l'analyse, c'est un sujet passionnant de dire comment on extrapole en terme de besoins tous les chiffres de 17 000 »

Jean-Paul REYNAUD : « Comprenez notre souhait. Encore une fois, ce n'est pas ce que l'on mettra dans le document PADD qui me pose problème. Qu'il soit très allégé ne me pose aucun problème mais à une condition : c'est que l'on présente cette démarche avant que l'on puisse dire : oui, ce PADD, c'est bien cela qu'il faut pour Mennecy. Ce n'est pas ce que vous allez présenter mais l'ordre logique dans lequel on présente les choses au Conseil Municipal. Il me semble que le diagnostic, l'objectif fixé et les besoins qui découlent du passage de l'un à l'autre, devraient être évoqués avant même que l'on regarde le texte du document PADD. Nous, Conseillers Municipaux, indépendamment de ce que l'on en verra, nous avons besoin et les Mennecois aussi, de vérifier que les choses ne sont pas décalées par rapport à une analyse sérieuse qui a été faite du besoin. Je rebondis sur la Maison de la Petite Enfance : nous savons tous ici, quand nous avons voté unanimement ce projet, que c'était quelque chose qui devenait critique et crucial à Mennecy par rapport à une population entre 13 000 et 15 000

habitants aujourd'hui. Mais il est évident que 2 000 habitants de plus risque de rendre cet équipement un peu limité. Or, il n'y a rien de prévu après, pour illustrer ce que disait Monsieur PEZAIRE, dans la projection 2015 sur ces problèmes d'équipement pour la petite enfance. On peut faire le même raisonnement pour le scolaire, le sport. »

Jouda PRAT : « Monsieur Le Maire, je trouve votre avant-propos intéressant parce qu'il y a plus de détails. Vous parlez d'une structure de la petite enfance ZAC du Rousset. »

Joël MONIER : « Vous voyez, je suis progressiste. »

Michel BOUCHERY : « Est-ce que, lorsque l'on veut faire de la planification stratégique, il ne faudrait pas définir les objectifs non pas en disant : je veux faire une Maison de la Petite Enfance mais dire je veux 150 ou 300 berceaux à Mennecy, je veux tant de classes en primaire et en maternelle ? Et après, on définira les programmes d'actions communales. Moi, c'est cela que je lis : le PADD est un projet communal sur lequel sont adossés des choix communaux du PLU. Il suit que le PADD doit être en cohésion avec les objectifs et les programmes d'actions communales établies sur la longue durée. »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai des questions complémentaires qui ne s'adressent pas qu'à Monsieur MOREAU mais aussi à la majorité municipale et à Monsieur Le Maire en particulier. Sur l'orientation N°1, Urbanisation maîtrisée : concernant la population, il y a un flou artistique sur le niveau d'où l'on part et je ne voudrai pas que l'on construise 930 logements de plus par rapport à la réalité de 2005 parce que je vous garantis que l'on dépassera largement les 17 000 habitants. Donc, on ne sera pas cohérent avec l'objectif. Mais je réitère mon souhait, même si je sais que je ne serai pas suivi, qu'il y ait une base plus précise de réalité avant de dire aujourd'hui juin 2005, il me reste un quota de tant de logements à construire pour rester cohérent.

Deuxième chose, je vois une hypothèse sous-jacente : 1/3 appartements, 1/3 maisons de ville, 1/3 maisons individuelles. Nous savons aussi que tous les appartements ne sont pas des logements sociaux. Il y a des appartements de luxe aussi. Je regrette, je voudrai savoir si cette donnée a été prise en compte, nulle part apparaît un taux objectif de logements sociaux à horizon 2015, compte tenu qu'il y a toujours une loi en vigueur qui nous impose d'en avoir un certain quota sous peine de payer, et vous le savez bien puisque nous payons quelques pénalités. Aujourd'hui, quel est l'objectif de taux de logements sociaux en 2015 ? »

Joël MONIER : « Nous sommes à 25 % sur les programmes »

Jean-Paul REYNAUD : « Je repose ma question autrement : si à partir de maintenant et dans tous les programmes, je mets 25 %, à quel taux serai-je en 2015 globalement à Mennecy sur l'ensemble du parc immobilier ? Je suis en retard de beaucoup par rapport à ce que la loi impose, est-ce que, en 2015, j'aurai atteint l'objectif de la loi avec ces 25% ou pas ? L'objectif de la loi étant de 20%, est-ce que 25% sur 900 logements me permettront d'atteindre 20% sur 6500 ou 7000 logements ? Je n'ai pas la réponse. »

Joël MONIER : « Est-ce que c'est l'ambition du Conseil Municipal ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce que c'est l'ambition du Conseil Municipal de respecter la loi ? »

Joël MONIER : « Il me semble qu'il y a quelques années, nous avons déjà abordé ce sujet. Nous avons fait le choix de payer la taxe plutôt que de passer à une construction importante de logements dits à loyer modéré. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc vous avez défini une orientation qui n'apparaît pas dans le PADD, qui est de ne pas dépasser 17 à 18% de logements sociaux à Mennecy. Il faut le dire, c'est une orientation, un choix. Vous n'assumez pas ce choix dans ce document du PADD. »

Joël MONIER : « Vous savez combien on a regretté que Les Acacias, qui nous permettaient de revenir à une hauteur normale pour rattraper les 240 appartements n'ont pas été reconnus par la loi »

Jean-Paul REYNAUD : « Je suis un peu d'accord. L'important, c'est quand même que des gens qui ont besoin d'accéder à des logements avec des loyers corrects puissent y accéder indépendamment de la manière dont on respecte un quota imposé par la loi. Nous sommes d'accord là dessus. Mais encore une fois, vous avez une ambition, un objectif, nous ne sommes pas forcément d'accord, le débat est là pour cela, mais assumez vos choix dans ce document d'orientation. »

J'ai une question à Monsieur MOREAU concernant le graphique donnant l'évolution de la population depuis fin 1968 jusqu'à 2015. Vous êtes conscient que vous n'avez pas une échelle linéaire en abscisse : est-ce que cette manière de présenter les choses a un intérêt ? »

Monsieur MOREAU : « Sans vouloir me débiter, ce graphique n'est pas de moi. Il a été rajouté par Monsieur PIROT et Monsieur HOURANTIER. Donc, je ne le commente pas. Ce document que vous avez entre les mains a été proposé par le bureau d'étude et a été parfois remanié par vos élus, ce qui est normal. »

Jean-Paul REYNAUD : « Concernant l'orientation N°2 : renforcer l'emploi dans le périmètre communal. La compétence Aménagement et notamment la création de zones d'activités que vous traduisez en gros par l'augmentation de la phase 2 - ZAC de Montvrain, je voudrais savoir si la CCVE a été consultée, a émis un avis sur cette orientation puisque c'est quand même elle qui détient cette composante »

Joël MONIER : « C'est d'actualité. C'est un point sur lequel nous sommes penchés. Normalement, un certain nombre d'hectares ont un destin économique. »

Jean-Paul REYNAUD : « on va considérer que cela répond à ma question »

Bernard BOULEY : « Le Conseil Communautaire a pris la semaine dernière une délibération fixant les axes du développement économique sur la CCVE. Le premier point voté est l'extension de Montvrain 1 en Montvrain 2, donc une zone d'activité de 30 hectares sur Montvrain 2. C'est la Communauté du Val d'Essonne qui se chargera du dossier »

Jouda PRAT : « Page 4 est marqué qu'au moins un gymnase sera conservé sur le site Rideau. Est-ce que je peux avoir des détails sur le nouveau cœur de ville ? »

Joël MONIER : « On y arrive dans le Document 3. Un peu de patience, nous allons répondre à vos questions qui sont d'un grand intérêt »



Jean-Paul REYNAUD : « Une remarque sur l'orientation N°4, ce n'est ni une critique, ni une question. On parle d'améliorer les déplacements urbains et aussi de l'aspect circulation douce. Il y a quelque chose pourtant qui n'apparaît pas. J'ai été un peu choqué, et vous savez pourquoi, que nulle part apparaît la prise en compte du déplacement des personnes à mobilité réduite. Je suis choqué que dans ce texte fondamental des orientations, ces mots n'apparaissent pas. Est-ce une volonté ou un oubli ? »

Joël MONIER : « Non, pas une volonté. On va assimiler cela à un oubli. »

Monique ROYER : «Pour rebondir sur cette remarque, vous aviez accepté de mettre en place une commission extra municipale d'accessibilité. Je voudrai savoir comment vous allez passer de la commission extra municipale à la commission municipale qui est obligatoire et imposée par la loi. »

Joël MONIER : «Nous allons sauter le pas et passer à la municipale. Monsieur REYNAUD sait très bien que nous avons une commission qui fonctionne même si elle n'a pas les résultats tout à fait escomptés. On n'est pas toujours totalement protégé même en ayant la loi pour soi. Mais cela serait encore un autre débat. »

Monique ROYER : « Cette commission pourrait justement être associée dans cet aspect préparatoire à la circulation douces, nouvelles constructions, installations, trottoirs. »

Joël MONIER : « C'est ce que l'on aborde dans le cadre de cette commission extra municipale qui nous permet d'avoir aussi le bon sens de nos amis qui ne sont pas des élus. Et tous les bons sens sont à prendre en considération. »

Jean-Paul REYNAUD : « Concernant l'orientation N°6, qui me paraît fondamentale – préserver de la spéculation foncière et immobilière les sites majeurs des futurs aménagements d'ensemble. Je suis un peu inquiet par les propos tenus par Monsieur MOREAU sur le PAG. Et deuxièmement, j'ai sous les yeux un courrier que vous avez adressé, Monsieur MONIER, le 18 avril 2005, à un certain nombre de propriétaires de terrains dans le quartier dit du Champoreux. Et je pose la question : est-ce que ce type de courrier, d'avril 2005, est vraiment une bonne chose pour se préserver de la spéculation foncière et immobilière ? Vous donnez quand même très avant l'information du Conseil Municipal et ce débat, une indication aux gens du Champoreux sur le fait que leur terrain pourrait bien avoir une certaine valeur. Est-ce que ce n'est pas un peu maladroit dans ce contexte ? »

Joël MONIER : « Je ne pense pas. Je peux accueillir si vous le souhaitez le mot « maladroit ». Mais c'est vrai qu'il y avait une certaine turbulence au niveau de cette zone du Champoreux. Vous savez qu'elle a appartenu en 1990 à ce que l'on a appelé une délibération de ZAC de principe avec une délibération avec un aménageur. Mais il y n'y a jamais eu de ZAC établie de façon définitive. Ce sont des terrains qui ont été dans le temps des potagers ; ils appartiennent à de vieux Menneçois et ils ont un avenir d'urbanisation, vous le savez comme moi. Comme ces vieux Menneçois m'interrogeaient fort aimablement sur des personnes de l'immobilier qui venaient les tracasser, ils sont venus me voir pour me demander ce que je pensais de l'avenir de ces hectares. Je leur ai expliqué, en essayant d'arrêter toutes les rumeurs publiques très fertiles et en essayant d'avoir un rapport tout à fait élégant entre le Maire et ses administrés.

A présent, Monsieur MOREAU, nous allons étudier le Document N°3 »

Le Document N°3 fait également l'objet d'une présentation sur écran.

Monsieur MOREAU : « Ce document N°3 reprend en détail les orientations que nous avons vu dans le premier document. Je rappelle pour mémoire qu'il a un peu près un an, on aurait fusionné tout cela dans un même document. Mais suite au décret du 9 juin 2004, on nous demande de sortir les orientations spécifiques d'un certain secteur. Cela justifie la production d'un document supplémentaire N°3.

Concernant l'avenue Darblay, vous savez qu'elle fait l'objet d'une consultation d'aménageur-promoteur et que normalement, elle doit se monter dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Concernant le secteur Centre Ville élargi, je ne vais pas trop m'étendre. L'idée, qui est une idée ancienne à Mennecey, c'est de considérer que le cœur de la ville, rue de la Fontaine et rue de Milly, le chemin d'en bas et le chemin d'en haut comme disaient les anciens, on ne peut plus y toucher sauf à faire des plans d'alignement et à démolir car les voiries sont restées d'une échelle modeste. C'est le propre des villes qui ont conservé une forme ancienne très attachante mais que l'on ne peut plus toucher. Ce qui fait que votre ville est un peu contrasté entre ce plateau qui est un secteur de développement plutôt récent, un coteau avec l'église où nous sommes avec la rue de Milly et la rue de la Fontaine, qui est complètement bloqué et qui en plus sert de transit automobile pour une partie qui descend de l'avenue de Villeroy, sauf erreur de ma part. L'idée, donc, c'est que les futurs équipements de la ville, à l'image de la mairie annexe et de la poste, seront sur le plateau. Et comme on dit dans le jargon, il faut donc créer un maillage Mennecey ancien/Mennecey nouveau, en terme de pôle d'emploi et de développement maîtrisé.

Au sujet de Darblay, c'est une grosse opération. Il y a 12,5 hectares qui sont concernés, avec une déviation de la RD 153. C'est une opération d'ensemble qui permet un renouvellement urbain à la suite du départ de près de 90 emplois après cette délocalisation.

Ensuite, le réaménagement du pôle de la gare est presque terminé. Puis l'orientation d'aménagement, avec la Maison de la Petite Enfance, dans un parc privé recyclé au titre de l'équipement public de qualité avec une architecture relativement innovante.

Ensuite, réalisation d'un complexe sportif au lieu dit Remise du Rousset. Vous vous souvenez que c'était un emplacement sur lequel vous aviez dans un premier temps réfléchi pour l'extension du cimetière, mais qui ne pouvait pas se faire à cet endroit là pour des motifs géologiques et hydrologiques. Vous savez à quel point la DASS, et depuis Napoléon d'ailleurs, est extrêmement regardante sur la localisation des cimetières. Donc, à la place, ce sera le complexe sportif qui a fait l'objet d'une révision du POS. Ce sera véritablement un complexe avec tribunes, locaux, vestiaires, sanitaires etc.

Orientation N°6 : le nouveau cimetière. On utilise dans un premier temps, un terrain de football en place et dans un deuxième temps, on va doubler la superficie sur le secteur Paul Cézanne. C'est un gros programme, très important. Ce sera un cimetière soigné, sans être un cimetière parc à l'américaine, vous pouvez regarder les programmes de plantations, c'est très qualitatif avec des gingo biloba. C'est très bien étudié, avec un carré israélite, un carré islamiste car vous savez qu'il y a des pratiques spécifiques.

Ensuite, l'aire d'accueil des gens du voyage. Elle se situe en charnière entre Ormoy et Mennecey, juste derrière l'unité Renault, en bordure de la N191. Là aussi, une MRS a été faite, faute de quoi le Préfet prenait le pouvoir. Vous savez que la loi dite Besson, qui impose les schémas départementaux des gens du voyage et impose des aires d'accueil aux communes de

plus de 5 000 habitants, donne le pouvoir au maire de choisir et d'apporter le terrain jusqu'au 31 décembre 2005. Si on ne l'avait pas fait dans l'urgence, le Préfet reprenait le pouvoir et vous localisait de fait. C'est une recentralisation. Il impose de lui-même l'aire des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental. Il y a débat avec Ormoy à propos du chemin riverain entre les deux communes. Mais apparemment, le schéma est celui sur lequel ce sont mis d'accord le Préfet qui surveille les travaux et le Département qui subventionne.

Orientation N°8 : c'est l'offre foncière qui détaille les activités économiques à l'horizon 2015. C'est ce que Monsieur BOULEY appelle Montvrain 2.

Ensuite, l'ensemble du secteur de la Remise du Rousset est dédié à des équipements publics. Nous sommes dans la ligne d'un renforcement des équipements sur le plateau comme dit tout à l'heure. Ces équipements vont permettre de fédérer la population sur un pôle de vie. Au lieu de faire des lotissements à la chaîne, si je puis dire, c'est-à-dire isolés sur le plateau, plus vous mettez des équipements et plus vous aurez des possibilités de faire du commerce, des animations sociales, bref de faire vivre ce morceau de plateau.

L'orientation N°10 est relative à la mise en place des 2 PAG sur le Champoreux. Même si nous sommes l'objet de remarques de la Préfecture, on fera les 2 PAG dans le PLU. Et on attendra l'avis de l'Etat au travers l'avis de l'Administration. Mais là, Monsieur Le Maire l'a bien dit, il y avait des manœuvres spéculatives. Nous avons déjà eu le coup sur la ZAC du Rousset. Vous avez un lotisseur fameux, qui, sachant que l'opération était distribuée à un autre groupe, n'a rien trouvé de mieux que de commencer à faire signer des promesses de vente. Donc, vous faites des promesses à de braves particuliers, vous leur promettez monts et merveilles en terme de prix et bien évidemment, les particuliers acceptent. Mais une fois que le lotisseur a pris la promesse de vente, il la revend via un marchand de biens, via un autre promoteur et le terrain a pris 3 fois le prix dans la même journée. Il faut arrêter ce genre de manœuvres parce que des professionnels se tirent une partie de négociation extrêmement dure ; les élus sont même parfois obligés d'intervenir pour dénouer les situations. C'est vraiment pour cela que nous avons mis en orientation forte la maîtrise de la spéculation sur ce secteur.

L'orientation 11 est relative à l'extension du centre ville. Le schéma montre le profil classique à Mennecy, c'est-à-dire nord/sud, de la déclivité vers l'Essonne et est/ouest, la N191 qui est en fait la ligne de rupture de pente du plateau.

Voilà Monsieur Le Maire. »

Joël MONIER : « Nous allons donc pouvoir aborder les questions pour ce document N°3 »

Jouda PRAT : « J'aimerais bien savoir à quel niveau seront transférés les services techniques à la remise du Rousset. Est-ce que ce sera dans le 2A ? »

Joël MONIER : « Oui, dans le 2A. »

Jouda PRAT : « On parle aussi d'une nouvelle structure de la petite enfance dans le Rousset. Où cela va-t-il se situer ? »

Joël MONIER : « Dans le 2A également »

Jouda PRAT : « Peut-on avoir une idée de cette nouvelle structure ? »

Joël MONIER : « C'est un peu tôt. C'est une bonne intention que l'on a. Dans l'esprit de la perspective d'une ville de 17 000 habitants nous serons dans un objectif de créations de nouvelles structures d'intérêt général ».

Jouda PRAT : « Il y aura donc une deuxième Maison de la Petite Enfance ? »

Joël MONIER : « C'est dans l'esprit »

Jouda PRAT : « Une maison de 40 berceaux ? »

Joël MONIER : « Voulez-vous que je vous dise le nombre de polochons... ? »

Jouda PRAT : « Vous avez dû calculer tout cela, tout de même »

Joël MONIER : « Je n'en suis pas là, non »

Jouda PRAT : « Vous avez fait une projection ? »

Joël MONIER : « Sur une base de 17 000 habitants et nous évoluerons en fonction. »

Pierre MONTREUIL : « Moi, j'aimerais poser une question relative au renouvellement urbain sur le site de l'ancienne papeterie. On parle de faire sur ce site des logements diversifiés, des équipements collectifs, des logements sociaux aussi. Or, je rappelle que d'ici à quelques mois, il était notoirement dit qu'il était possible de construire sur le site Kappa, mais ce site avait une pollution des sols ne permettant pas la construction. Donc ma question est de savoir pourquoi on fait un projet de construction de logement ici alors qu'on ne sait pas si les sols sont utilisables ? »

Joël MONIER : « Vous avez tout à fait raison Monsieur MONTREUIL. Mais je ne crois pas que ce soit le but du PADD de parler de ces problèmes de pollution que tout le monde connaît. Il est évident que si l'on construit sur les hectares de cette ZAC Avenue Darblay, on ne le fera pas sur un terrain pollué mais sur la partie destinée à être urbanisée, cela va de soit. Ce serait une imprudence et l'Etat refuserait car c'est impératif que le vendeur dépollue son terrain. »

Pierre MONTREUIL : « on parlait quand même de pouvoir construire dans une dizaine d'années. Donc on portait les choses très très loin »

Joël MONIER : « Nous, nous sommes vigilants, mais je pense que les pouvoirs publics seront aussi très vigilants. »

Pierre MONTREUIL : « Je voulais aussi rebondir sur une deuxième question qui est le fait que le terrain prévu pour les gens du voyage se trouve sur le site de la zone du Rousset. Au dernier conseil de la CCVE, il y a eu un exposé brillant qui a expliqué que le choix de cet emplacement des gens du voyage pouvait freiner considérablement l'implantation industrielle, artisanale sur la ville de Mennecey. Donc, dans la cohérence du PADD, je vous pose la question qui a été aussi posée lors du conseil de la CCVE, sur le choix de ce terrain. »

Joël MONIER : « Monsieur MONTREUIL, peut-être que vous souhaitez que je répète ce que j'ai dit à la CCVE. Je me suis exprimé après l'intervention de la SOFRED, cabinet d'intervenants qui a présenté l'avenir économique de la CCVE. Et c'est vrai qu'avec Monsieur BOULEY, nous avons évoqué l'avenir économique de Montvrain et comment apporter cette fameuse TP à notre Communauté de Communes. Vous savez que le Président m'a interrogé sur ce terrain et que je lui ai même répondu que, à Mennechy, coincé entre les marais d'un côté qui sont protégés avec un œil vigilant par le Conseil Général et de l'autre côté des zones pavillonnaires qui ne cherchent pas à avoir à côté d'eux des gens du voyage, même s'il faut respecter les gens du voyage. Ce terrain de 6 500 m<sup>2</sup> proposé dans la « Plaine », nom du lieu-dit, est ce que l'on peut appeler un moindre mal. Nous n'avons pas eu jusqu'à présent de la part des riverains une opposition systématique, même si on ne peut pas dire qu'ils nous aient félicités et qu'ils nous encouragent. J'ai tout de même précisé que nous étions ouverts, je parle d'abord pour moi, à toute suggestion de la part d'administrés et d'élus pour faire d'autres propositions, et que nous n'étions pas têtus. Jusqu'à présent, je n'ai pas eu à ma porte une autre suggestion donc nous poursuivons notre petit bonhomme de chemin sur cette orientation de mettre les gens du voyage à cet emplacement, sachant très bien que notre collègue Bernard BOULEY, qui est tout de même la personne la plus compétente sur le sujet économique, va me contredire. Cela le navre pour l'instant, mais il n'y a pas d'autre solution. »

Pierre MONTREUIL : « J'ai fait cette remarque parce que Monsieur MOREAU disait que, en fin de compte sur Mennechy, on était une des villes où l'emploi est le moins favorisé et qu'il y a un effort considérable à faire dans le domaine. »

Joël MONIER : « Monsieur MONTREUIL, si vous me trouvez 6 500 m<sup>2</sup> ailleurs, où cela ne gêne personne, je vous reçois juste après le Conseil, même si cela se termine tard. »

Jouda PRAT : « Dans le Document 2, on parle de la future Maison du Tourisme. Elle sera à Mennechy, mais où ? »

Joël MONIER : « Dans ce dossier, vous savez que le tourisme fait partie des compétences de la Communauté de Communes et que le tourisme a été porté à un cabinet consultant : ABC. Ce cabinet a fait un rapport de grande qualité et il semble ressortir de ce rapport que Mennechy pourrait éventuellement être considéré comme étant un lieu d'accueil possible de cette Maison du Tourisme. Mais rien n'a encore été décidé. Cerny, par exemple, serait aussi apte à recevoir cette Maison du Tourisme, du fait du terrain d'aviation de Monsieur SALLES. Mais si un jour cela vient à Mennechy, pourquoi ne pas l'installer chez Madeleine FIORI, enfin dans la maison déjà occupée par Madeleine FIORI. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je remarque que le plan de repérage projeté n'est pas le même que celui du document final. Il y a donc eu un changement entre la Commission Urbanisme et le Conseil Municipal. J'attire donc l'attention de ceux qui n'ont pas reçu le document couleur, seulement envoyé aux responsables de groupe. Dans le document présenté par Monsieur MOREAU, il y a des délimitations différentes. Je ne vais pas analyser là ce que cela induit, mais il faut être vigilant. On sait à Mennechy l'acuité du sujet des limites de zones dans certains cas. J'avais la même question que Pierre MONTREUIL sur les gens du voyage, maintenant j'ai la réponse.

Sur l'orientation d'aménagement relative à l'extension du centre ville, page 27 du document, outre une faute de frappe, je pense qu'il y a aussi un petit raccourci textuel qui pourrait être sujet à mauvaise interprétation. On écrit dans l'avant dernier paragraphe « sur le parcours

ouest de la RN 191 s'échelonne la crèche, la mairie annexe qui pourrait devenir la Maison des Associations etc, etc, la rue de Milly qui irrigue le centre ville avec ses commerces existants, la nouvelle mairie avec son parking... » : Cela laisse à penser que l'on ferme la mairie ici ou est-ce un centre administratif de la municipalité que l'on va aménager ? Rue de Milly, est-ce la nouvelle mairie ou un centre administratif de la mairie de Mennecey ? Je pense que cela pourrait être mal interprété et vous savez pourquoi Monsieur MONIER. »

Joël MONIER : « pour l'instant, on avance pas à pas. »

Monique ROYER : « Une petite question concernant l'orientation N°3 relative à l'aménagement du pôle de la gare. Je fais partie de ces gens qui prennent le train tous les jours et qui connaissent les problèmes de stationnement. Le réaménagement actuel offre plus de places de parking, cela est évident et très apprécié, si ce n'est que par rapport au plan présenté sur ce document et le résultat existant, il y a quasiment une dizaine de places de moins. Je pense qu'il y a eu des impératifs pour arriver à cela. Mais ce qui me surprend, c'est que dans la mesure où ce ne sont pas les gens qui prennent le train qui ont besoin de la zone bleue, pourquoi on n'aurait pas rajouté des places en zone bleue sur le parking Darblay et gardé vraiment le maximum de places en stationnement ? Il y a une zone bleue devant le Clair Logis. Quelqu'un qui va boire un café, si c'est seulement pour cela qu'il utilise la zone bleue, peut très bien aller sur le parking Darblay. Ce n'est peut-être qu'une question de détail, mais là, je trouve qu'il y a un équilibre qui aurait mérité d'être étudié. »

Joël MONIER : « C'est une petite coquetterie que l'on a fait avec les commerçants. »

Monique ROYER : « Les commerçants sont du côté Darblay, pas du côté gare. »

Joël MONIER : « Si, malgré tout. L'emplacement de la zone bleue est pratiquement contigu au Café de la Gare. Vous savez que le Café de la Gare, même si je ne suis pas là pour faire sa publicité, reçoit à midi beaucoup de clients qui viennent déjeuner. »

Monique ROYER : « Je ne suis pas en train de dire qu'il faut tout supprimer, mais juste que l'on aurait pu penser autrement. Quelqu'un qui a besoin de prendre un train, il est mieux garé sur le parking de la gare qu'avenue Darblay. »

Joël MONIER : « Pour la digestion, il aurait été mieux de faire un 100 mètres ! »

Monique ROYER : « Enfin je ne sais pas si vous êtes amené à prendre le train, Monsieur Le Maire »

Joël MONIER : « Eh non. C'est pour cela que j'ai du respect pour tous ceux qui prennent le train, parce que cela ne doit pas être drôle tous les jours, surtout avec le RER D qui n'est pas très simple. »

Monique ROYER : « Enfin je pense que ce serait bien d'essayer de prendre cela en compte. Cela a une importance »

Joël MONIER : « Merci Madame ROYER. On va tâcher de se pencher sur ce problème »

Jean-Paul REYNAUD : « En marge de ce dossier, les travaux ne sont pas tout à fait achevés et je crois qu'il y a un certain nombre de Menneçois qui s'inquiètent de la réalisation de cet espace et des problèmes électriques. Quels sont ces problèmes exactement ? »

Joël MONIER : « Il y a un malentendu entre la DDE, l'EDF et la société qui fait les travaux. Leurs calendriers et plannings ne sont pas tout à fait en phase. C'est navrant parce que sur ce site bien réussi, on voit ces deux poteaux qui se battent en duel. J'espère qu'ils vont bientôt régler cela parce que tout est prévu. Tout est sous terre, il y a juste ces poteaux qui nous ennuiant. Mais je pense que cela sera résolu assez rapidement. Y a t'il d'autres questions chers collègues ? »

Jouda PRAT : « Pour être éclairée, dans le deuxième document, page 5, vous avez mis : création de nouvelles zones de protections renforcées sur les Levitt. Quelles sont vos idées ? »

Joël MONIER : « Vous savez que nous travaillons avec les Présidents des Afuls, travail constructif sur 3 plans : l'urbanisme, le foncier et l'assainissement. Les présidents vont nous faire une proposition sur les règlements. Le foncier avance un peu cahin-caha et le point qui est le plus difficile est celui de l'assainissement. Mais je pense qu'on le mène dans une bonne concertation avec la DDE, la DDAF et un cabinet consultant. Au sujet du respect des espaces verts, il est évident que notre projet est conjoint à celui des Présidents et des habitants de cette zone pavillonnaire : il est de geler cette zone verte, c'est bien évident. »

Jouda PRAT : « Pour l'assainissement, il y a des progrès ? »

Joël MONIER : « Cela avance, c'est besogneux, mais cela avance. Nous mettons en place un diagnostic. Après on évoluera petit à petit, mais cela avance. Je remercie les Présidents des Afuls de la bonne concertation que l'on peut mener avec eux. Bien, mes chers collègues, avons-nous épuisé ce sujet fort intéressant du PADD ? Il semble que oui. Je vais donc remercier le Cabinet Erasme c'est à dire Monsieur et Madame MOREAU ,et leur souhaiter un bon retour. »

Jouda PRAT : « Monsieur Le Maire, je voudrai juste dire quelque chose qui me tient à cœur. Pour la nouvelle mairie, on aurait pu faire une très belle mairie au Champoreux. Une mairie fonctionnelle, qui aurait permis des économies d'échelle mais on est parti sur la rue de Milly. Dommage...Vous avez eu la chance de pouvoir faire une très belle mairie pour la ville de Mennechy. Et je répète, une mairie fonctionnelle qui aurait permis des économies d'échelle. »

Joël MONIER : « Vous verrez que l'on aura un « accouchement » sur la ferme qui vous plaira. »

Jouda PRAT : « Cela m'étonne. Tous les bâtiments sont dispersés. J'ai visité les bâtiments. Vous aurez peut-être la maison de l'Etape pour mettre là-bas le secrétariat. Peut-être en faisant un nouveau PAE sur le stade Rideau, c'est en cours, c'est possible tout cela, mais ce sera une mairie dispersée, qui ne sera pas fonctionnelle et qui coûtera cher. »

Joël MONIER : « Bien, on enregistre vos propos Madame PRAT. »

Jouda PRAT : « Vous auriez pu faire une très belle mairie, une mairie moderne, qui puisse faire des économies car vous savez très bien, vous êtes bien placé pour le savoir, que les

impôts sont déjà très élevés et qu'il faut essayer de faire des économies d'échelle. Vous auriez pu les faire ces économies. Et dommage que vous n'ayez pas saisi cette chance. »

Joël MONIER : « De toute façon, on retient vos propos. On peut réfléchir, mais enfin pour l'instant, ce n'est pas le but. »

Jouda PRAT : « Vous ferez un grand bien à la ville si vous déplacez la mairie au Champoreux, les Menneçois seront très contents pour cela. Et vous leur rendrez un grand service.

Joël MONIER : « On bouleverse un peu la soirée. »

Daniel PERRET : « Je vous propose de changer l'ordre de l'agenda pour passer sur les points 5 et 6 et vous pourrez encore poser des questions pendant que Monsieur MOREAU range son matériel, avant de revenir au point 4 qui ne concerne absolument pas Monsieur MOREAU.

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat.

### **5 / Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols (POS) sur la zone Uad « Parc de l'Horloge » - création d'une Maison de la Petite Enfance : approbation du bilan de concertation**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation puis interroge sur d'éventuelles questions.

Jean-François PEZAIRE : « Est joint à la délibération, dans le dossier, un cahier d'observations et de suggestions. Il y avait juste ça ? »

Daniel PERRET : « En ce qui concerne cette délibération, oui, absolument. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

#### **Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD



## 6 / Approbation de la Mise en Révision Simplifiée du Plan d'occupation des Sols sur la zone Uad « Parc de l'Horloge » pour la création d'une Maison de la Petite Enfance

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote :

### Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à l'unanimité

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

## 4 / Demande de subvention pour une étude de zonage d'assainissement de la commune

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Joël MONIER signale et excuse le départ de Monsieur Hervé MARBEUF, qui, opéré récemment, ne peut rester plus longtemps en position assise.

Il interroge ensuite sur d'éventuelles questions.

Pierre MONTREUIL : « Question toute bête : pourquoi a t'on été obligé de demander une dérogation ? »

Daniel PERRET : « C'est parce que l'on démarre l'étude avant d'avoir eu la notification. Si on ne demandait pas cette dérogation, on perdrait les subventions. »

Pierre MONTREUIL : « J'ai bien compris, mais pourquoi n'a t'-on pas fait l'étude avant ? »

Daniel PERRET : « Ce doit être fait avant le 31 décembre 2005. Si on fait l'étude et qu'on ne demande pas une dérogation, ils diront : vous n'aviez pas besoin de nous, et ils suppriment la subvention. »

Pierre MONTREUIL : « Oui, mais pourquoi n'avoir pas fait avant ? »

Daniel PERRET : « Vous savez, les charges, le temps... je n'ai pas de réponse particulière. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**7 / Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une  
Maison de la Petite Enfance**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation. Il précise que comme il y a eu un changement dans les montants de l'opération, il y a eu aussi changement de la rémunération de l'architecte.

Jouda PRAT : « Monsieur PERRET, de 2002 à 2005, il y a eu une telle hausse ?!

Daniel PERRET : « Il n'y a pas eu qu'une hausse ; il y a eu aussi changement de besoins. »

Jouda PRAT : « Je sais qu'il y a eu 10 places de plus, une augmentation de la surface, mais cela ne fait tout de même pas une augmentation de 50% du coût ! »

Nicole PASSEFORT *sans micro, inaudible.*

Daniel PERRET : « Il y a aussi une inflation considérable des matériaux, comme celle du pétrole actuellement. »

Nicole PASSEFORT : (*début de l'intervention sans micro*) «... le montant des travaux avait été bien estimé. Nous travaillons depuis 2 ans sur le montant des travaux actuels »

Jouda PRAT : « Y a-t-il un lien de parenté entre ce Monsieur MOREAU qui a signé le marché de maîtrise d'œuvre et monsieur MOREAU du cabinet Erasme ? »

Joël MONIER : « Aucun lien. C'est une homonymie totale »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**8 / Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Les Demeures de Mennecey »**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pierre MONTREUIL : « Dans les trois documents qui nous sont présentés sur les trois dossiers d'intégration, on remarque trois fois le même début de phrase qui est : à plusieurs reprises, l'association.... A plusieurs reprises, pourquoi ? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant s'ils l'avaient déjà demandé ? »

Daniel PERRET : « Il y a des copiés/collés. Mais en ce qui concerne Wimpey, le constructeur a fait faillite donc il y a eu des difficultés dans la remise des documents. Il a fallu repasser chez le notaire, ce qui a nécessité de nouvelles négociations. Je reconnais les autres copiés/collés. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**9 / Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Fort Oiseau »**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation. Il précise que le texte de la délibération est le même pour les trois lotissements. Il signale que la Présidente a été très méritante pour avoir remonté un dossier de 1971.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**10 / Projet d'intégration dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Le Hameau des Quatre Vents » – Chemin aux Chèvres**

Daniel PERRET donne des éléments sur ce dossier.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**11 / Intégration dans le domaine public communal des RD 137 du PR 6.600 au PR 7.487 – RD 153 du PR 23.280 au PR 24.036 et de la passerelle (RN 191)**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

## 12 / Choix de l'aménageur de la ZAC avenue Darblay

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Jean-Paul REYNAUD : « Je voudrai vous remercier d'avoir pris en compte ce que nous avons dit au cours de la dernière commission, notamment au niveau de la modification de la délibération pour bien préciser qu'il s'agissait d'un aménageur « potentiel » ».

Il signale une faute de frappe.

«J'ai besoin que l'on soit bien d'accord : il a été sélectionné par la commission, cet organisme AFTRP, sur la base du processus que vient de décrire Monsieur PERRET et par rapport à un cahier des charges, au moins pour la deuxième phase. Et si j'ai bien compris, aujourd'hui, la volonté serait de demander à cet aménageur « potentiel » de revoir sa copie par rapport à une évolution du cahier des charges. »

Joël MONIER : « Absolument. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc nous allons voter Pour, tant que l'on reste dans cette démarche là, même si nous restons très circonspects sur le fait que l'on ait procédé de cette manière , c'est-à-dire que l'on a donné des éléments de cahier des charges et cela a permis de sélectionner quelqu'un. Maintenant, on va lui dire que c'est tout à fait autre chose qu'il faut faire, pas tout à fait, mais tout de même largement modifier le cahier des charges. Donc, est-ce que cet aménageur est bien le meilleur par rapport à un cahier des charges qui ne serait plus le même ? J'ai un doute. On ne peut que dire oui parce que je crois que l'on a suivi un processus. Maintenant, c'est pour cela que j'ai demandé que l'on mette « potentiel » et qu'on émette ces réserves. Je reste très circonspect sur le fait que l'équilibre budgétaire ne fasse pas que cet aménageur dise : après tout, moi je ne joue plus parce que j'ai moins de logements à construire – par exemple, puisque je crois que l'on va dans ce sens là, si j'ai bien compris, en commission, l'évolution du projet. Nous votons Pour, mais avec un certain nombre de réserves que je souhaite écrites au rapport du Conseil Municipal, sur les risques que nous prenons dans cet aspect là. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

### **Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

### **13 / Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UI avenue Darblay : bilan de concertation**

Daniel PERRET : donne lecture de la note de présentation.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	2	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

### **14 / Mise en Révision Simplifiée (MRS) du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UI avenue Darblay : approbation**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

« Il y a un point sur lequel je voulais insister. Dans la délibération –considérant la recommandation émise par le Commissaire Enquêteur concernant le problème de dépollution du site, celui-ci devra être préalablement résolu, dans sa totalité, en temps utile, avant tout aménagement du site- c'était une question de Monsieur MONTREUIL, et vous voyez, c'est écrit noir sur blanc : il n'est pas question de faire une quelconque construction sans que le site ne soit dépollué. »

Joël MONIER : « De toute façon, il est invendable s'il n'est pas dépollué. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je crois quand même que c'est le point le plus important aujourd'hui à ce stade. Je ne suis pas certain que l'introduction de ce « considérant » soit suffisante, même si je ne me fais pas d'illusion. Un site non dépollué, sans un arrêté préfectoral qui en atteste, on ne fera pas ce que l'on veut dessus. Je fréquente tous les jours ces administrations là, sur ces problèmes là, pour être bien placé pour le savoir. Mais malgré tout, je ne me sens pas moi, en tant que conseiller municipal, d'approuver aujourd'hui une MRS qui consiste à urbaniser, avec des zones d'habitat puisque c'est cela tel qu'il est fait, quelque chose où on me dira après : vous voulez mais vous ne pourrez pas. Cela me choque un petit peu. Donc nous allons nous abstenir sur ce point là. »

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND,
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**15 / Construction d'un bâtiment à usage des services administratifs à la ville de MENECY et réaménagement des bâtiments existants en service administratifs : dépôt d'une demande de permis de construire**

Daniel PERRET donne lecture de la note de présentation.

Michel BOUCHERY : « Lors de la petite présentation que nous avait fait l'architecte, j'avais posé la question du coût, il m'avait répondu, à cette époque là : c'est trop tôt, je ne le connais pas. Est-ce que maintenant, vous avez une idée du coût du projet ? »

Daniel PERRET : « Non. »

Michel BOUCHERY : « Donc, on dépose un permis de construire, sans savoir combien cela va nous coûter ! »

Philippe MESLIN, Directeur des Services Techniques : « On nous a demandé de recalculer notre projet. En fonction de cela, l'architecte travaille dessus et il va être à même, à la fin du mois, de nous fournir une estimation du coût. »

Michel BOUCHERY : « Moi, si demain je veux construire une maison, je vais aller voir un architecte, faire un plan mais je vais quand même regarder combien cela me coûte avant d'aller déposer un permis ! Cela me paraît une démarche logique. Donc je ne comprends pas que ce soir on dépose un permis de construire alors qu'on ne sait pas combien cela va nous coûter. C'est un chèque en blanc que l'on donne. »

Bernard BOULEY : « Non. Je vous rappelle que l'on a voté l'année dernière un budget pour une première tranche de travaux dans cette ferme pour l'aménager et recevoir les gens du bâtiments de la Caisse d'Épargne, c'est-à-dire les agents du service du personnel, de la



compta. et de l'informatique. On a pris comme estimation, et tout le monde avait l'air d'accord sur ces chiffres, un coût moyen de construction pour ce type d'aménagement. Tout le monde semblait favorable à ce coût moyen, donc on a multiplié par une surface nécessaire et on a inscrit budgétairement la première tranche de travaux. Il semblerait, d'après les réunions que j'ai suivies «également, parce que si vous voyez le plan, on a participé, Daniel BAZOT et moi, au projet d'aménagement compte tenu que ce sont nos deux services qui iront, eh bien l'architecte n'a pas semblé effaré par l'engagement budgétaire que l'on a fait par rapport à ce que nous souhaitons réaliser. »

Michel BOUCHERY : « Oui, mais lui-même a dû poser des questions : est-ce que je mets du bois, est-ce que je mets de l'acier, est-ce que je mets ceci ? Donc cela veut dire quelque part que l'on ne connaît pas l'ampleur financière du projet. C'est bien qu'il y ait de l'argent, c'est vrai, on a voté de l'argent, mais ce n'est pas parce que j'ai dit que je mettais un million d'euros pour construire ma maison que je dépose un permis de construire sans savoir ce que cela va coûter. Cela me paraît évident. »

Daniel PERRET : « Il faut une délibération, et vous comprenez bien que nous déposerons le permis de construire s'il rentre dans l'enveloppe. C'est une évidence. Il nous faut une délibération pour autoriser Monsieur Le Maire à déposer le permis. Bien entendu, entre les deux, ce n'est pas un chèque en blanc. »

Pierre MONTREUIL : « Je sais que Monsieur MONIER et un certain nombre de maires adjoints sont allés visiter la mairie de Bondoufle pour s'en inspirer. Or, je connais la mairie de Bondoufle, j'y suis allé. Est-ce que ce que vous faites là est vraiment inspiré déjà de ce que vous avez vu à Bondoufle ? »

Joël MONIER : « Oui, on s'en inspire. Le contexte est un peu différent, les deux fermes ne sont pas comparables. Il y a des situations que l'on épousera. »

Pierre MONTREUIL : Monsieur Le Maire, il aurait été agréable que dans le cadre du dialogue qui devait s'instaurer au sein du Conseil Municipal avec Monsieur PERRET, les gens soient informés de cela, que l'on ait les plans de la mairie de Bondoufle. C'est une belle réalisation, mais moi je me suis informé, j'ai rencontré un des maires adjoints de Bondoufle : le coût de la mairie est exorbitant ! Donc, Monsieur MONIER, c'est vrai qu'elle est belle la mairie de Bondoufle, mais comment pourvoir se faire une idée si on ne sait pas ? »

Joël MONIER : « C'est réaliste ce que vous dites. OK »

Jean-François PEZAIRE : « Moi, ce que je ne comprends pas, c'est que sur ce genre de dossier, on soit pour ou contre. Vous l'avez quand même pré arrêté mais vous ne l'exposez pas. C'est-à-dire que des questions sont posées mais vous répondez « peut-être », « oui, on a visité mais bon... ». Je ne vois pas ce qu'il y a de gênant à ce que vous ayez un projet, que vous l'exposiez. Après, le projet peut évoluer effectivement en fonction des coûts et autres. Mais à chaque fois, vous êtes en position défensive, vous ne dites pas très clairement vers quoi vous allez, ce que vous avez prévu, même si après cela doit changer. Je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de secret. Cela concerne tout de même les habitants de la ville, les élus. Pour le coût, vous pouvez très bien donner un montant global, en indiquant que c'est sous réserve de, que c'est un ordre de grandeur. Alors que là, vous vous regardez tous en disant : bien, pour le coût il y a une somme de mise dans le budget, mais il n'y a pas de réponse claire.

Je ne vois ce qu'il y a de gênant quand vous avez un projet comme cela, de dire clairement ce que vous avez déjà travaillé. »

Pierre MONTREUIL : « Est-ce que vous savez le coût de la réalisation de la mairie de Bondoufle ? »

Daniel PERRET : « Non, non. Nous avons visité la mairie de Bondoufle, point final. Nous ne ferons pas le projet de la mairie de Bondoufle à Mennecy. Il y a des idées maîtresses qui sont intéressantes, en particulier un hall d'accueil avec un dispatching. Vous voyez que sur notre plan, il y a une rotule puisque c'est le terme utilisé par l'architecte, qui permet d'irriguer l'ensemble des bâtiments. »

Pierre MONTREUIL : « Monsieur PERRET, même si je suis jeune en politique comme disait Monsieur MONIER, je ne pense pas que vous soyez allés à Bondoufle sans avoir les évaluations du financement, du coût des réalisations. Vu la qualité des maires adjoints, je ne pense pas que vous ayez omis cette question. »

Daniel PERRET : « Nous allons régulièrement à Bondoufle. Nous faisons partie du même syndicat et c'est à la sortie de ces réunions que nous avons dit : est-ce que l'on peut venir. »

Pierre MONTREUIL : « Oui, mais Monsieur PERRET, je ne peux pas imaginer que vous n'ayez pas demandé le prix de la réalisation. »

Daniel PERRET : « Cela ne présente pas d'intérêt. Ce ne sera sans doute pas les mêmes matériaux. »

Pierre MONTREUIL : « Cela présente quand même des intérêts de l'exposer au Conseil Municipal, pour les gens de notre ville. »

Daniel PERRET : « Le coût de Mennecy, je comprends mais le coût de Bondoufle, je ne suis pas persuadé qu'ils soient intéressés. Le coût de Mennecy, c'est sûr, on le présentera. »

Joël MONIER : « Nous avons de très bonnes relations avec le maire de Bondoufle. Je peux très bien lui poser la question et nourrir votre curiosité...bien qu'apparemment vous connaissiez déjà le prix ! C'est important, donc OK. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je trouve ce débat assez surréaliste ! Ce qui est important, ce n'est pas ce qu'a coûté la mairie de Bondoufle, mais ce que coûtera celle de Mennecy.

Donc, sur ce point, je vous rejoins. Simplement, et pour rejoindre quelque chose qu'avait dit Madame PRAT et qui me paraît important, c'est l'aspect fonctionnel d'une part et d'autre part, l'aspect coût de fonctionnement. Quand on a un projet, on a un investissement et on a des coûts de fonctionnement. Et on peut, me semble-t-il investir un peu plus, si on a des gains qui font qu'en coût de fonctionnement on récupère une partie de cet investissement. Nous avons voté pour l'acquisition de cette parcelle mais avec l'engagement de votre part du regroupement dans une logique fonctionnelle des services municipaux. Premier aspect des choses, est-ce que le projet, tel qu'il est là, est suffisamment fonctionnel par rapport à l'attente que nous avons ? Pour moi, c'est non tel qu'il est présenté. Deuxièmement, sur l'aspect du coût. Est-ce que parmi les bâtiments constitutifs des corps de ferme que nous avons achetés il y a des bâtiments qui ont un classement particulier qui fait qu'ils ne pourraient pas être rasés ?

Vous n'avez pas la réponse ? Vous regarderez le problème, mais je ne crois pas. Avec l'autorisation des Bâtiments de France peut-être, mais les Bâtiments de France vont se prononcer sur le fait que ce que l'on va faire respecte architecturalement un certain ensemble par rapport au centre ville. Aujourd'hui, il y a deux solutions : soit je garde les corps de bâtiments qui sont un peu bancals et que pour les utiliser cela va nous coûter pas mal ou, autre solution, c'est de dire que ce qui est intéressant, c'est plus l'emplacement que les baraques que l'on a achetées ; c'est dire : j'ai un terrain, il y a un coût de déconstruction, il faut le prendre en compte je suis d'accord, donc j'imagine que j'enlève tout cela et je construis quelque chose de totalement neuf, totalement pensé fonctionnellement par rapport à l'objectif qui était le notre. Et normalement, si vous aviez suivi cette démarche, vous devriez être capable de nous donner le coût comparé de ces deux solutions, mais encore faut-il avoir fait les études, avant qu'effectivement on dise : c'est ce permis de construire là que je dépose, avec éventuellement un permis de démolir avant ou c'est l'autre. Mais j'ai l'impression que cette démarche n'a pas été réalisée. On est parti avec un a priori, peut-être que Bernard BOULEY va me contredire. On est parti avec l'a priori qu'il fallait absolument garder les bâtiments et se débrouiller pour rentrer dedans. Cela me gêne un peu. »

Bernard BOULEY : « Jean-Paul, je partage ton point de vue. Mais j'ai assisté à plusieurs réunions sur cette ferme et plus particulièrement au sujet du parking qui est en face. Daniel PERRET et Joël MONIER ont mis plus de 6 mois... et j'ai assisté à une des dernières réunions avec l'architecte des Bâtiments de France qui ne voulait pas qu'on démolisse la grange parce qu'elle était très ancienne. L'architecte avait oublié que la charpente avait brûlée il y a 15 ans et quand j'ai été un peu ferme avec elle, et Joël me donnait des coups de coude, j'ai emmené l'architecte pour lui montrer la toiture sur la grange et on voyait le ciel, là elle a dit : effectivement, bon... Et on a fini de tuer l'argument en disant : si vous voulez maintenir la grange, on ne fait pas le parking parce qu'on ne va pas aménager un parking de je ne sais plus combien de millions d'euros pour faire 15 places. Les gens vont nous prendre pour des fous. Cela fera comme la propriété ADAMIK où vous nous avez réduit le nombre de places, vous l'avez divisé par 3 et aujourd'hui on ne va pas faire des places à 150 000 euros sur le centre ville. Donc, elle a raison. Mais nous avons eu d'autres réunions avec Madame JOANNY où les plans ont été présentés. Là, on a discuté. Ce sont les mêmes que vous avez ce soir. Elle a dit à plusieurs reprises et parce que l'architecte voulait démolir un bout de bâtiment pour reconstruire : il est exclu Monsieur l'architecte que vous démolissiez 1 m<sup>2</sup> de cette ferme. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc nous sommes d'accord. Elle doit donner un avis motivé. Elle n'a pas à dire : on a le droit ou on n'a pas le droit ; elle doit donner un avis motivé. Il peut y avoir des recours mais il est clair que si un architecte des Bâtiments de France émet d'extrêmes réserves sur un projet, tout recours derrière, ne serait-ce que d'une association de défense du patrimoine et de l'environnement, a des chances d'avoir beaucoup de poids et cela compliquera le dossier. Ce qui vient d'être dit ne me surprend pas. Mais simplement, est-ce que la démarche de dire avant, si nous faisons quelque chose qui respecte un certain nombre d'éléments du cahier des charges, et on a construit dans Mennecy des bâtiments pas très jolis dans le vieux Mennecy en remplacement de bâtiments anciens et qu'à l'époque, l'architecte des Bâtiments de France aurait peut-être pu dire : c'est très ancien, on aurait dû le garder. Nous avons quelques appartements dans certaines rues pas très loin d'ici qui ne sont pas d'une esthétique géniale par rapport à l'ensemble du centre ville. Donc là, on est déjà un peu loin de l'église, on est en bordure de la 191, il me semble que l'on aurait pu poser la question. Je ne dis pas que c'est cela qu'il faut faire, je n'en sais rien, je ne sais pas qu'elle est la meilleure solution. C'est bien cela le problème. Les études n'ont pas été faites dans les deux sens. Vous

voyez notre problème. Aujourd'hui, nous ne sommes pas sûr que le projet présenté soit le meilleur en terme technico/économique par rapport à l'objectif. Vous ne pouvez pas nous répondre aujourd'hui est le problème est bien là. Donc nous nous abstenons sur ce dossier.

Joël MONIER : « Je suis moi aussi surpris que l'on n'ait pas un montant. Cet architecte est arrivé à un plan détaillé, il aurait dû donner une enveloppe, un ordre de grandeur. Je suis surpris que ce niveau de plan ne permette pas un chiffrage ; ce serait quand même bienvenu pour nous. »

Bernard BOULEY : « Le but de cette délibération, c'est d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire. Vous n'avez pas là le permis de construire, vous avez une esquisse d'un projet qui a été travaillé par Daniel BAZOT, par Daniel PERRET, l'architecte, moi-même sur comment pourrait-on aménager nos services dans cette ferme. Derrière, il y a eu une rencontre avec les Bâtiments de France, il y a eu des compléments d'information, l'architecte doit rencontrer celui des Bâtiments de France cette fin de mois. On aurait souhaité pour ce Conseil quelque chose en couleur, cela n'a pas été possible à cause de l'architecte des Bâtiments de France. Donc, simplement, on veut gagner un petit peu de temps par rapport à cette délibération. Déposer un permis de construire, ce n'est pas forcément celui-là. D'ailleurs, cela ne sera pas celui là puisque ce n'est pas un permis de construire »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc, c'est encore plus surprenant que l'on nous donne des plans et qu'on nous présente quelque chose. Aujourd'hui, c'est bien clair, voter l'autorisation de déposer un permis de construire, ce n'est pas une autorisation dans l'absolu, c'est voter l'autorisation de déposer le permis de construire correspondant à un projet clairement défini. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons donc pas donner, nous, cet aval au dépôt d'un permis de construire dans l'absolu parce que, comme vous venez de le dire, vous pouvez faire tout à fait autre chose avec la délibération autorisant à déposer le permis de construire. C'est ça qui vient d'être dit. Est-ce que cela ne choque pas les gens ça ?! Moi, je crois que l'on a un vrai problème d'ordre dans lequel on présente les choses au Conseil Municipal sur des dossiers comme cela. Et je pense que ça n'est pas de la bonne démocratie et ce n'est pas la bonne approche d'un sujet qui est important. Tout le monde l'a bien en tête, on sent bien qu'en terme de coût, c'est le projet le plus coûteux de votre mandature. »

Jouda PRAT : « Je rejoins Monsieur REYNAUD. Quand on a un projet, il faut déjà étaler les problèmes, les résoudre et dire : voilà, mon projet, voilà mon objectif. Il y a tout un chemin à suivre, et qui a visité la ferme en elle-même, le corps de la ferme, la maison ? Qui a visité la maison ? »

Daniel PERRET : « Des visites sur places, il y en a eu d'organisées. »

Jouda PRAT : « Non, pas la grange et ce que vous nous avez fait visiter, mais la maison en elle-même, qui l'a visitée ? »

Daniel PERRET : « Vous avez tout vu. »

Jouda PRAT : « Non, non, Monsieur PERRET, dans les bâtiments, vous nous avez dit : il y a le fermier, on ne peut pas visiter. »

Daniel PERRET : « Depuis il y a eu des visites. »

Jouda PRAT : « Eh bien nous, nous n'avons pas été associé à ces visites. »

Pierre MONTREUIL : « Non, on n'a pas été invité ! »

Jouda PRAT : « Monsieur REYNAUD, est-ce que vous avez été invité à une deuxième visite ? Et vous Madame COLLET ? »

Jean-Paul REYNAUD et Christine COLLET : « Non, non »

Jouda PRAT : « Donc nous n'avons visité que les granges, pas la ferme. Alors j'aimerais bien vous demander : si vous deviez acheter une maison pour vous, est-ce que vous l'auriez achetée sans l'avoir visitée ? »

Daniel PERRET : « Si vous voulez visiter, il n'y a pas de problème. »

Jouda PRAT : « J'ai visité quand même ce corps de ferme. Cette ferme n'est pas du tout fonctionnelle, ce n'est pas fait pour des locaux administratifs. Vous rentrez, c'est un petit couloir. C'est fait pour une habitation, comme la maison de l'Étape, Monsieur MONIER. C'est une maison que l'on ne pourrait pas transformer non plus. C'est fait pour une habitation, pas pour des locaux administratifs. »

Pierre MONTREUIL : « Comme ce qui a été dit précédemment, le fait d'évaluer le coût permettait de savoir si cela valait le coup de construire dans la ferme existante ou éventuellement de tout mettre par terre pour reconstruire autre chose. C'était cela l'évaluation. Avec n'importe quelle entreprise on agirait comme cela. Je suis étonné que l'on n'ait pas ces données. »

Monsieur Le Maire propose une suspension de séance, de 21h50 à 22h00, après ces trois premières heures de débat.

Jean-Paul REYNAUD : « Simplement pour corriger ce que j'ai dit tout à l'heure, si vous laissez le projet en l'état et compte tenu de ce que j'ai entendu tout à l'heure notamment de la part de Monsieur BOULEY, notre vote qui était l'abstention est maintenant un vote Contre. Nous venons de décider que ce serait un vote Contre en l'état. »

Suspension de séance.

Reprise à 22h00

Joël MONIER : « Mes chers collègues, je m'engage à vous donner toutes les indications concernant le plan de financement pour la réussite de cette cité administrative. A la rentrée du mois de septembre, nous créerons un groupe de travail un peu comparable à celui qui nous a permis de mener à bien la découverte de l'aménageur de la ZAC Avenue Darblay. Donc ce sont deux engagements que je prends ferme ce soir, qui ne vont peut-être pas vous convaincre mais qui j'espère nous amèneront vers la clarté et surtout nous permettrons de ne pas perdre de temps. Je porte à présent le sujet au vote. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est clair que cela ne nous satisfait pas. Je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi il faut absolument passer cette délibération en l'état maintenant. Vous créez un groupe de travail en septembre ; ce groupe travaille un mois ou deux parce que cela peut tout de même aller vite, et vous présentez ce dépôt de permis de construire après le

travail de ce groupe. C'est toujours la même logique. Pourquoi aujourd'hui. La délibération est tout à fait contestable en l'état et en droit. On fera un recours bien évidemment, qui, il me semble, devrait la suspendre. Je crois que ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde, sans polémiques, nous sommes tout à fait prêts nous, à participer à un groupe de travail dans l'esprit que vous venez d'évoquer, comme on l'a fait pour la ZAC Avenue Darblay. De donner une chance à cette nouvelle méthode de concertation, de montrer qu'elle fait ses preuves, que nous sommes entre gens intelligents parce que c'est quand même l'intérêt collectif de Mennecy. Moi, je vous suggère encore une fois de ne pas soumettre au vote cette délibération en l'état et effectivement parlons-en en septembre. A la limite, en septembre, vous aurez au moins une donnée estimative de prix. Qu'est-ce que cela change de déposer votre demande de permis de construire aujourd'hui ou en septembre ? Si vous avez une raison valable et que vous pouvez nous expliquer, faites-le. »

Joël MONIER : « Je m'arrête à ma proposition et je vous soumetts la délibération au vote. »

Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	9	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
<b>ABSTENTION</b>	1	Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

Monsieur le Maire annonce qu'il passe au N° 3 de l'ordre du jour, le N°1 sera vu avant les questions diverses.

**III / FINANCES**

**Rapporteur : Bernard BOULEY**

**16 / Décision Modificative Budgétaire n°1 : Budget Principal**

Bernard BOULEY : « Première Décision Modificative. Le but de cette décision modificative est principalement de dégager une somme d'environ 75 000 €, pour faire des travaux à l'école de la Sablière afin d'aménager 2 salles de classes, nous reviendrons dans le détail après. Monsieur PERRET ou Monsieur MONIER pourront vous en dire plus sur la nature des travaux. Moi je vais vous parler des chiffres. Nous en avons aussi profité pour faire quelques aménagements. »

Monsieur Bernard BOULEY détaille les dépenses de fonctionnement et les recettes qui correspondent, ainsi que les dépenses et recettes d'investissement.

« Je rappelle que l'objectif principal est l'aménagement de classes supplémentaires à la Sablière. J'ajoute que j'ai un document, une demande du SIARCE, qui n'est pas à l'ordre du jour mais que l'on peut joindre à la DM. Ce n'est rien. C'est simplement que le SIARCE pour être payé, et c'est la préfecture qui nous a demandé de faire cela, il faut indiquer quel est le montant qu'ils vont percevoir sur nos impôts pour la fiscalisation du SIARCE. »

Monsieur BOULEY donne lecture de cette délibération concernant le SIARCE.

Monsieur le Maire procède au vote de la Décision Modificative N°1:

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

Monsieur le Maire procède au vote de la délibération concernant le SIARCE:

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

Bernard BOULEY : « Une décision modificative concernant aussi le budget assainissement pour effectuer des changements d'imputations comptables demandées par le Receveur ».

Monsieur BOULEY donne les éléments chiffrés de cette décision modificative.

Jean-Paul REYNAUD : « Dans la délibération, je vois apparaître une somme de 49 200€ de subvention octroyée par l'agence de l'eau et on n'en reprend que 25 200€ si je comprends bien la suite de la délibération. »

Bernard BOULEY : « Oui, parce que la subvention de 49 200 € était déjà dans le budget primitif et a déjà servi à financer d'autres choses. Les 25 200 € sont une somme supplémentaire, c'est pour cela qu'elle est dans la décision modificative. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc il faudrait mettre « considérant la subvention déjà octroyée ».

Bernard BOULEY : « D'accord, modification accordée. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	21	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	8	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Pierre MONTREUIL
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**18 / Décision budgétaire spécifique concernant les travaux de mise en sécurité du Parc de Villeroy**

Bernard BOULEY : « Là, il faut prendre une décision budgétaire spécifique sur une inscription budgétaire que l'on a fait au Budget Primitif pour la mise en sécurité du Parc de Villeroy. En deux mots, nous avons inscrit une somme de 31 202 € suite à la tempête dans le parc, pour nettoyer, même plus, faire un traitement sévère sur les arbres pour remettre les allées en forme. L' ONF considère que cette dépense est une dépense d'investissement, ce que j'ai suivi et Madame DESCAMPS aussi. Simplement, le Code des Finances Publiques dit que comme ce sont des travaux d'entretien, cela devrait être une dépense de fonctionnement. Le Receveur nous dit que, considérant qu'il s'agit de travaux importants et qui revalorisent le



patrimoine, on peut tout à fait les mettre en dépenses d'investissement. Simplement, il faut que le Conseil Municipal délibère sur le fait que l'on confirme bien que c'est une dépense d'investissement. L'impact financier n'est pas complètement nul : si c'est en fonctionnement, on ne récupère pas la TVA dans deux ans, alors que là, en investissement, on récupérera la TVA dans deux ans soit 15 ou 16 % de cette somme. »

Jean-François PEZAIRE : « Un truc un peu bizarre. Je ne vois pas en quoi le fait de délibérer avec cette délibération telle quelle cela va changer quelque chose, puisqu'on ne fait que confirmer voire préciser un peu plus, le caractère des travaux effectués. Il faudrait préciser dans le « décide » l'importance des travaux. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que je vois voter quelque chose où l'on confirme ce qui a déjà été voté dans le budget. C'est pour aller dans votre sens que je dis cela parce que, en droit, le « considérant » ne compte pas. »

Jean-Louis LAFAYE : « Monsieur PEZAIRE, je crois qu'il y a quand même une motivation qui fait partie de l'acte en lui-même. L'acte comprend les considérations et les visas. Le comptable public demande une délibération spécifique pour maintenir en investissement et on s'appuie sur un « considérant » qui est effectivement la notion d'aménagement durable et le montant des travaux. »

Jean-Paul REYNAUD propose une correction de la phrase sujette à discussion qui est acceptée.

Monsieur le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**19 / Vente d'un terrain : ZAC de Montvrain**

Bernard BOULEY : « Il s'agit de la vente d'un terrain, ZAC de Montvrain. La promesse de vente a été signée il y a quelque temps donc, il faut entériner cette promesse au Conseil Municipal. Il s'agit de la SCI Tong Shing, représentée par Monsieur LING qui souhaite s'implanter sur la commune de Mennecy. Son activité consiste dans l'implantation d'un restaurant et magasin de gros sur un terrain de 5156 m<sup>2</sup>, situé à coté de Mac Donald au prix de 49 € le m<sup>2</sup>, puisque nous n'avons pas changé les prix depuis un moment, soit un total HT de

250 644 euros. C'est un monsieur qui a déjà quelques restaurants chinois en France. J'ai vu le projet de permis de construire, c'est assez chouette. C'est une pratique un peu nouvelle de la restauration chinoise, il a un peu copié sur les japonais : la cuisine est centrale, au milieu du restaurant et vous pouvez assister à la préparation de vos plats. C'est un restaurant assez grand, il fera 600 m<sup>2</sup>. Il y aura aussi à côté un bâtiment où ils feront ce qu'ils font déjà à Lyon, de la vente en gros d'aménagement et décoration de la maison, à caractère exotique, et probablement ouvert au public mais qu'à certains jours. Par rapport à ce magasin de gros, il y aura une trentaine d'emplois entre les commerciaux, livreurs etc, et pour le restaurant, une bonne quinzaine pour démarrer. »

Pierre MONTREUIL : « Il y a sur la ville de Mennecy énormément de restaurants. Je comprends l'idée économique avec la création d'une quinzaine d'emplois mais est-ce que, comme il a été dit tout à l'heure par l'intervenant dans le cadre du développement économique de notre ville, le fait d'implanter à nouveau un restaurant, est-ce que cela ne va pas se faire au détriment des autres ? Avec pléthore de restaurants ; les restaurateurs ne vont plus arriver à vivre. C'est la question que je pose parce qu'on peut aussi gérer l'ensemble des commerces et dire oui ou non par rapport à ce que l'on veut. »

Bernard BOULEY : « Moi je ne partage pas votre avis au sujet des restaurants. Je peux vous dire que j'ai déjà refusé au moins une dizaine de ventes de terrains par rapport à des grandes surfaces ou petites surfaces alimentaires, Lidl et consort, mais là je suis très fier d'avoir un restaurant chinois à Mennecy, il y en a pas. Et je suis surtout très fier de ce que va se passer à côté parce que l'on déclare un certain nombre d'emplois aujourd'hui et je pense que cela peut même évoluer compte tenu de ce qui se passe aujourd'hui à Lyon. »

Pierre MONTREUIL : « Je ne discute pas le fait de l'emploi. Mais par rapport aux propos de l'intervenant tout à l'heure qui disait que si Mennecy on était une zone privilégiée et recherchée, on ne va pas avoir trop de difficultés à retrouver et par là même mener une politique où on choisit. Je vais voter Pour, mais c'est une réflexion. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**IV / ENVIRONNEMENT**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

**20 / Rapport annuel sur la qualité du service public et sur l'élimination des ordures ménagères**

Daniel BAZOT donne lecture de la note explicative.

Il ajoute : « une présentation complète a été faite et détaillée au moment de la Commission Environnement. La même présentation a été faite à la commission consultative. Il y a 3 points importants à retenir : malgré les constructions nouvelles, le tonnage des ordures ménagères n'a pas augmenté. Cela est dû au 2<sup>ème</sup> point, qui est que la qualité du tri s'est amélioré. Le 3<sup>ème</sup> point, c'est que les déchets verts sont en forte augmentation et qu'il faudra un jour trouver une solution. »

Monsieur BAZOT interroge sur d'éventuelles questions.

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai ma remarque habituelle sur les délibérations, on prend acte, mais je ne suis pas certain qu'on approuve. Il me semble que l'année dernière on avait supprimé le « et approuve ».

Daniel BAZOT : « Absolument. Je l'enlève. »

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**V / RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Daniel BAZOT**

**20 / Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (7 heures hebdomadaires)**

Daniel BAZOT : « Ce sujet concerne la création d'un poste non complet à 7 heures hebdomadaires pour un professeur de musique, afin de le nommer. Il bénéficie de toutes les conditions d'intégration directe sur le grade. C'est un professeur qui est depuis longtemps sur notre commune. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**V / CULTUREL**

**Rapporteur : Alain CROULLEBOIS**

**22 / Demandes de subventions pour l'informatisation initiale de la bibliothèque municipale**

Alain CROULLEBOIS donne lecture de la note explicative.

Jean-Paul REYNAUD : « Il y a eu une consultation sur la base d'un cahier des charges. Est-ce que ce cahier des charges peut être communiqué aux membres du Conseil ? Encore une fois, on veut atteindre un objectif mais à la limite, on va nous dire : est-ce que vous êtes d'accord pour dépenser, je dis volontairement 60 000 € HT parce que l'argent de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général c'est quand même l'argent de nos impôts, moi je ne regarde pas le fait que Mennecy n'a payé que 20 000 €, donc aujourd'hui est-ce que l'objectif, et sa traduction en cahier des charges, justifie une somme de 60 451,20 € HT ? Je n'en sais rien. Donc, toujours le même problème : manque d'éléments de référence pour juger. En particulier, question que je me pose : le nombre de postes. Je me trompe peut-être dans la lecture que je fais du tableau, mais si je vois 4 de bureautique, 5 de prêt et 4 multimédia, cela veut dire que l'on a 13 postes d'accès à ce service. Est-ce que c'est normal et justifié compte tenu de l'importance de la bibliothèque ? La réponse est peut-être oui, mais je n'en sais rien car je n'ai pas d'expressions de besoins et le cahier des charges. Autre question subsidiaire : on ne va pas se voiler la face, il est quand même question de transférer la bibliothèque que vous le disiez clairement ou non Monsieur le Maire, est-ce que ce projet reste cohérent dans le cadre d'un déplacement de la bibliothèque ? Est-ce que cela va être implanté dans la bibliothèque ? Ca aussi c'est un élément d'appréciation qui me paraît important. »

Michel MARTY : « Le cahier des charges est disponible, nous pouvons vous le transmettre ; il n'y a rien de confidentiel. Il faut savoir que ce projet a mis du temps à sortir parce que tout ce qui était fonctionnel était très bien défini mais que techniquement, on a eu énormément de mal à trouver des sociétés qui correspondent à ce que l'on souhaite et surtout qui puissent avoir un lien avec le site Internet mis en place. Cela a été un point de blocage parce que beaucoup n'avait pas ce qu'il fallait l'année dernière. Aujourd'hui nous avons fait cet appel

d'offres, nous avons trouvé une société qui correspond aux besoins et le cahier des charges est entièrement disponible. Cette opération se fera en 2 phases : 1<sup>ère</sup> phase : la saisie des 27 000 livres, ce qui va prendre un certain temps, dans ce cadre il y aura l'acquisition de 4 ou 5 postes, et 2<sup>ème</sup> phase ce sera l'implantation des postes, la mise à disposition et l'ouverture auprès du public. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc deux questions : 13 postes, pourquoi ? Est-ce qu'il en faut vraiment 13, parce que l'aspect matériel n'est pas négligeable dans le projet, et deuxièmement : où ? Le problème se pose pour le câblage. Si on déménage, il faudra recâbler. »

Alain CROULLEBOIS : « Le câblage prévu initialement est minime. C'est un câblage provisoire. »

Jean-Paul REYNAUD : « 45 € soit plus de 10% du coût total du projet ! »

Michel MARTY : « Non, non. Là c'est le câblage définitif. Au début, les 4 ou 5 postes qui vont être implantés seront reliés par un câblage très simple. Aujourd'hui, dans ce que l'on fait en plus, si les postes sont à côté, il y aura des liaisons wi-fi qui seront mises sur les postes. La partie câblage c'est la partie sur le site définitif. »

Jean-Paul REYNAUD : « Bien, on l'implante là où sera la bibliothèque au moment où on fait l'achat, et ensuite on trimbale cela si on bouge la bibliothèque. »

Michel MARTY : « Non. La première année, pendant les 6 ou 8 premiers mois, cela va dépendre du temps de la saisie, les postes seront installés dans un endroit et la saisie des 27 000 livres sera faite. Cette saisie va prendre au moins un certain nombre de mois. Et une fois qu'elle sera faite, on passera à la deuxième tranche pour pouvoir déployer et implanter le système sur le site définitif de la bibliothèque. »

Pierre MONTREUIL : « Une question sur l'approche. »

« Au début, nous avons un fournisseur mais il est tombé en faillite. Alors on peut tout de même se poser la question du choix d'une mairie qui prend un fournisseur qui tombe en faillite. Moi je pose la question suivante : il y a des moyens de connaître la solidarité d'une entreprise comme Infogreffes sur Internet, est-ce qu'on utilise ce moyen pour choisir une entreprise ? »

Michel MARTY : « La société qui a été choisie dans les années 2000, n'était pas du tout en faillite à ce moment là. Il faut voir que le domaine des bibliothèques est un domaine où il y a énormément de sociétés mais très petites, de 5, 6,7 personnes. Donc suite à ce problème que nous avons eu, et c'est aussi pour cela que ça a pris du temps, les personnes de la bibliothèque sont allées voir énormément de mairies pour essayer de voir quelles étaient les sociétés les plus pérennes. Suite à cela, nous avons eu le choix entre quatre sociétés puisqu'on avait lancé une sorte de cahier des charges l'année dernière. Nous avons eu des réponses qui n'étaient pas satisfaisantes. Aujourd'hui les trois sociétés ayant répondu ont pignon sur rue. Parmi elles, il y en a une qui n'a pas été retenue déjà en raison du prix, mais aussi parce que son logiciel est trop innovant et sa structure financière n'était pas tellement évidente. Nous avons pris aujourd'hui une société qui a énormément de références, qui doit travailler pour une cinquantaine de mairies et qui, en fait, est une filiale d'une société plus importante. »

Pierre MONTREUIL : « Pour en revenir à Internet, vous savez, même si l'entreprise n'est pas en dépôt de bilan ou en liquidation, vous aurez quand même la santé de l'entreprise, le bilan, vous avez si elle paye son URSAFF, bref des tas de renseignements qui peuvent donner une indication. C'est bien de pouvoir s'en servir. »

Michel MARTY : « Bien sûr. Mais dans le choix qui a été fait, tout ceci a été vérifié car nous n'avons bien sûr pas voulu avoir les mêmes problèmes que ceux connus dans les années 2000. »

Monsieur le Maire procède au vote.

<b>POUR</b>	24	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND,
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

### **23 / Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition d'instruments et de matériel de musique**

Alain CROULLEBOIS donne lecture de la note explicative.

Michel BOUCHERY : « La question ne se pose pas s'il faut ou non acheter les instruments. Mais tous les ans, on achète des instruments. Est-ce qu'il existe quelque part une liste des instruments, propriété de l'école de musique ? Et surtout, est-ce qu'il y a eu récemment un recollement de la liste avec les instruments ? J'ai un peu l'impression quelque part que l'on aura une grosse surprise le jour où l'on fera ce recollement. Alors, est-ce qu'on peut le faire et dès la rentrée de l'année scolaire ? »

Alain CROULLEBOIS : « Ce ne doit pas être impossible à faire. Pour le moment j'ai en ma possession depuis très peu de temps une liste d'instruments de musique. Elle n'est pas vérifiée. Je l'ai reçue du conservatoire, reste à la recouper. J'en suis là pour le moment. »

Michel BOUCHERY : « Ce qu'il faudrait, c'est faire un recollement. »

Joël MONIER : « C'est une nécessité. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

## 24 / Tarification du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique

Alain CROULLEBOIS donne lecture de la note explicative.

Michel BOUCHERY : « Bien sûr que nous sommes d'accord sur le fait que les tarifs de l'école de musique doivent être augmentés. Mais je voudrais faire une petite demande. Il y a des enfants extérieurs à la CCVE ou de la CCVE mais extérieurs à Mennecy qui ont commencé un cycle de formation scolaire musicale à l'école de musique. Est-ce que l'on ne pourrait pas appliquer ces nouveaux tarifs qui sont tout de même très revalorisés, uniquement aux nouveaux inscrits ? C'est à dire permettre aux enfants qui ont déjà fait deux années d'un cycle musical, de finir leur cycle avec les tarifs applicables avant. »

Joël MONIER : « Tu as dû débattre de cela en commission, Michel. »

Michel BOUCHERY : « On en a pas parlé en commission. Mais c'est en discutant avec des parents après que je me suis rendu compte que l'on avait peut être omis de regarder ce problème. »

Alain CROULLEBOIS : « Je vais te donner mon idée personnelle : je pense que c'est difficile. »

Michel BOUCHERY : « N'importe comment il y a des enfants qui sont inscrits aujourd'hui avec des tarifs qu'ils ne connaissent pas. »

Alain CROULLEBOIS : « Tout à fait. De toute manière Monsieur POTTIEZ prend les inscriptions dès le mois d'avril, mai, pour l'année suivante. Il est certain qu'il n'a pas les tarifs. Mais là c'est à l'école de musique d'informer les futurs participants. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il ne peut pas informer avant que le Conseil Municipal ait décidé. »

Alain CROULLEBOIS : « D'accord, mais il peut parfaitement expliquer aux futurs participants que le tarif n'est pas encore arrêté. Cela, c'est tout de même du domaine du possible. »

Jean-Paul REYNAUD : « D'accord. Mais est-ce que vous pensez que le directeur de l'école de musique qui dirait aux parents « le tarif n'est pas encore arrêté », les parents vont comprendre que le tarif risque d'augmenter de 50% ou de 125% suivant le cas. En général, chacun sait très bien que le tarif sera de quelques pourcents supérieurs puisqu'on a une habitude quand même d'augmentation régulière. Là, cela va quand même faire un choc. Bon, ça ne joue pas sans doute sur beaucoup de personnes, donc justement est-ce qu'on ne pourrait pas décider que toute nouvelle inscription, une personne qui n'a jamais été inscrite, on lui applique ces nouveaux tarifs ? C'est ce que propose Michel. Par contre, pour ceux qui étaient déjà inscrits avant cette délibération, en fait avant l'année précédente, qui sont déjà dans un cycle de formation, alors on ne leur applique pas, sinon cela paraîtrait un peu choquant pour ces parents là, même s'ils ne sont pas de Mennecy. La culture n'a pas de frontière Monsieur MONIER. »

Daniel BAZOT : « Jean-Paul, cela concerne 49 personnes en dehors de Mennecy. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est quand même un choc énorme et sans qu'il y ait eu d'informations valables me semble-t-il. Ils peuvent très bien remettre en question leurs inscriptions. Mais que l'on soit bien clair, les tarifs de l'école de musique de Mennecy, ne sont pas excessifs si on les compare à ceux d'autres conservatoires de musique, notamment de l'Essonne. Les nouveaux tarifs nous choquent pas en tant que tels, c'est l'augmentation pour des gens qui sont déjà engagés dans un cycle sur la base d'un contrat qui était la base de tarification de départ. Par contre, pour tout nouvel arrivant, cela nous va bien. Ce n'est pas le niveau qui nous choque, c'est l'augmentation brutale. »

Alain CROULLEBOIS : « Il y a un problème technique qui se pose : on ne peut pas avoir différents tarifs.

On reste sur la position qui avait été adoptée en commission des finances. »

Pierre MONTREUIL : « On se rend compte quand on parle « d'augmenter » ici au Conseil Municipal, que, en général, on fait des augmentations linéaires, c'est-à-dire on augmente tout et tout le monde. Quand on parle de la culture, de la musique, c'est un droit qui doit être accessible à tous, au plus défavorisé aussi. Nous sommes actuellement dans une conjoncture où les gens ont des difficultés. Et moi, dans le cadre de la campagne européenne, j'ai rencontré notamment à Mennecy une jeune femme d'une trentaine d'années avec un enfant de 12 ans et qui même étant pharmacienne, a du mal à y arriver ; elle me l'a dit. Il serait bien donc quand on fait une augmentation comme cela, on aurait très bien pu faire que les deux tranches qui sont imposables les plus basses, on leur laisse les tarifs sans augmentation pour compenser sur les tranches qui sont les plus élevées. Moi je pense que là vous pourriez avoir l'esprit d'une politique sociale qui va au service de tous. »

Joël MONIER : « Je pense Monsieur Reynaud que vous êtes de cet avis ? »

Jean-Paul REYNAUD : « J'approuve ce que disait Monsieur Montreuil mais je note que vous ne lui avez pas répondu. »

Joël MONIER : « J'écoutais son avis. »

Daniel BAZOT : « Jean-Paul, je voudrais faire deux commentaires. Le premier, c'est que basé sur les effectifs 2004, il y avait concernant les bas plafonds, 4 personnes concernées sur



700. Le deuxième, c'est que, à Ballancourt au conservatoire, il n'y a pas de coefficient différent, il y a qu'un seul tarif. »

Bernard BOULEY : « De ce que vient de dire Daniel BAZOT, les 49 élèves de l'extérieur qui sont concernés, peut être que ces élèves là ou leurs parents peuvent demander à leur commune de partager. Je vous rappelle qu' un élève d'une école de musique coûte à la collectivité menneçoise pas loin de 1000 € par année. »

Joël MONIER : « C'est une expérience que nous avons déjà tentée. Mais quand nous sommes aller frapper aux portes des mairies, cela n'a jamais répondu favorablement. »

Michel BOUCHERY : « La question a été posée à un maire de la CCVE qui a répondu aux parents « vous n'avez qu'à le retirer de l'école de musique » !

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce qu'il y a une priorité de fait donnée aux Menneçois, c'est-à-dire que s'il n'y avait pas assez de place, on n'accepte pas des gens de l'extérieur ? Je suppose que c'est déjà inscrit quelque part ? »

Alain CROULLEBOIS : « En premier, les Menneçois. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc ces 49 élèves là sont arrivés parce qu'il y avait vraiment de la place. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	19	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE,
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	10	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND,
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

## **25 / Création d'un tarif pour l'initiation musicale et le chant**

Alain CROULLEBOIS donne lecture de la note explicative.

Jean-Paul REYNAUD : « Je suis un peu surpris sur la formulation « est en accord », je crois que c'est plutôt « n'est pas en désaccord » qu'il faudrait écrire parce que la CAF n'impose pas de participation minimale des familles, elle ne l'interdit pas, ce qui est quand même très important pour la suite. »

Alain CROULLEBOIS : « Elle le recommande. »

Jean-Paul REYNAUD : « Combien de classes sont concernées chaque année ? »

Alain CROULLEBOIS : « 2 à 3 classes. »

Jean-Paul REYNAUD : « On va dire que ce sont des classes très chargées parce qu'en général c'est le cas à Mennecey, donc on va dire 60 élèves. On est donc en train de parler de 600 €. On a par ailleurs une caisse des écoles ; je crois aussi savoir que la Fête du Parc a été relativement bénéficiaire parce qu'il y a eu d'excellentes initiatives à faire des choses avec versement du bénéfice à la caisse des écoles. Est-ce que ce serait aberrant de penser que l'on pourrait, sauf si c'est contraire au statut de la caisse des écoles de l'utilisation de son argent, de penser que ces 600 € on pourrait, la collectivité, pourrait les prendre là plutôt que de demander cette participation ? Surtout si l'on considère tout ce que l'on va dépenser en papier pour le recouvrement des 10 €, gestion, comptabilité etc... Moi je me demande si on ne fait pas un peu fausse route bêtement pour 600 €. D'autre part, cela éviterait, même si 10 € cela ne paraît pas grand-chose, parce que ça va être une activité obligatoire même si elle est post-scolaire car les classes qui s'engagent le font en terme de groupe de classe. On a toujours des débats dans l'éducation nouvelle sur les sorties obligatoires avec participation familiale qui font que l'on impose quasiment sous peine d'exclure presque d'une classe la sortie à des familles qui n'ont pas forcément beaucoup de revenus et en plus malgré tout cela marche bien. Et c'est les caisses des écoles ou du collège qui vont payer la sortie d'un gosse d'une famille qui ne pourrait pas. Donc je crois que ce serait intelligent de faire cela. »

Annie BERTHAUD : « Je crois que vous vous trompez, Monsieur REYNAUD. Ce n'est pas obligatoire, c'est un temps péri -scolaire. Les activités musicales ne peuvent plus se faire en temps scolaire. »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai bien compris que c'était hors du temps scolaire. Si j'ai bien compris le principe, sauf si j'ai de mauvaises informations, il y a une école qui décide d'avoir cela dans son projet et qui va favoriser la participation d'une classe en plus des heures du temps scolaire. Mais cela devient quasi une obligation ou est-ce que c'est un volontariat total ? »

Alain CROULLEBOIS : « C'est un volontariat. »

Annie BERTHAUD : « C'est une activité sur le temps d'étude, proposée aux enfants par l'Ecole de Musique et les enfants s'inscrivent s'ils veulent, simplement, sur la base du volontariat. »

Jean-Paul REYNAUD : « Mais ils peuvent s'inscrire de toutes les écoles de Mennecey. »

Alain CROULLEBOIS : « Non, le conservatoire tourne tous les ans, il change d'école tous les ans. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ceci dit pour 600 €, la collectivité pourrait payer. »

Alain CROULLEBOIS : « Une autre précision pour les 600 €, la CAF souhaite qu'il y ait une participation familiale pour cette activité, même symbolique. »

Jean-Paul REYNAUD : « Souhaite ou impose ? »

Alain CROULLEBOIS : « Souhaite. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à la majorité**

<b>POUR</b>	24	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Nadège DEVILLE, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND,
<b>ABSENT</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

**VI / PETITE ENFANCE**

**Rapporteur : Nicole PASSEFORT**

**26 / Modification du règlement intérieur des établissements d'accueil collectif de la ville de Menncy (Jean Bernard, La Ribambelle, La Trottinette)**

Nicole PASSEFORT donne lecture de la note de présentation et des articles modifiés du règlement intérieur.

Monique ROYER : « Il y a un problème de légalité. Normalement les certificats médicaux n'ont aucune obligation de mentionner la raison par laquelle on a un arrêt de maladie. C'est illégal de demander que le certificat médical mentionne la maladie pour laquelle l'enfant ne vient pas à la crèche. »

Nicole PASSEFORT : « Quand c'est une maladie contagieuse, c'est tout de même bien de le savoir Madame ROYER. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est possible, mais il faut que cela reste dans le domaine de la confidentialité médicale. »

Nicole PASSEFORT : « Il y a un médecin à la crèche. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il faut donc préciser que seul le médecin pourra avoir ce document parce que sinon c'est illégal. Même la directrice de la crèche n'a pas à savoir qu'elle est la maladie de l'enfant. Le médecin associé à la crèche peut dire effectivement cette maladie est contagieuse, il ne faut pas le prendre mais il y a une confidentialité sur la nature des maladies. Donc le certificat médical mentionnant la maladie de l'enfant ne peut être connu que par un autre médecin, dans le cadre du secret médical. »

Nicole PASSEFORT : « Est-ce que vous voulez qu'on mette cela ? »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est un problème que Madame BERTHAUD connaît bien avec les Plans d'Accueil Spécialisé ; c'est un problème de médecin à médecin. »

Nicole PASSEFORT : « On peut rajouter une ligne indiquant que ce certificat médical ne sera qu'en possession du médecin de la crèche. Est-ce que cela vous va ?

D'accord. Moi je suis étonnée que vous n'avez pas posé de questions par rapport au 15 minutes de dépassement des horaires et de la facturation correspondante. C'est important. Ce règlement intérieur est donné aux parents. Depuis que nous avons instauré la PSU en début d'année, les parents pouvaient dépasser leur horaire jusqu'à 15 minutes. On s'est alors aperçu que systématiquement bon nombre de gens vont jusqu'à 10 minutes, 12 minutes. Donc, il va sans dire que l'on travaille avec un logiciel et que ce ¼ d'heure ne sera pas compté. Mais ce règlement intérieur donné aux parents n'indique plus qu'ils ont ¼ d'heure de battement. Par contre, dans le tarif qui n'a pas bougé puisque ce n'est pas passé en commission des finances, et là je ne vous demande pas de changer le tarif ce soir, il est bien stipulé et je peux vous relire la phrase, que l'on a une marge de 15 minutes, on ne fait pas payer les gens à 10 minutes. Je tenais à préciser cela. »

Monique ROYER : « Concernant le choix du mois d'août pour ne pas facturer, est-ce que la crèche est fermée ce mois-là ou est-ce pour des commodités de facturation ? »

Nicole PASSEFORT : « C'est parce que le service comptabilité a moins d'effectifs et c'est tout de même plus simple pour tout le monde. Mais les crèches ne sont pas fermées au mois d'août à Mennecey, ni l'une ni l'autre. Et cela ne pose pas de problème aux familles. »

Monsieur le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

Monsieur le Maire annonce que l'on revient aux premiers points de l'ordre du jour non encore présentés.

**I / AFFAIRES GENERALES**  
**Rapporteur : Joël MONIER**

**1 / Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012**

Joël MONIER : « Je vous propose une motion de soutien à la candidature de la ville aux J.O de 2012. Mes chers collègues, sachant que nous avons une piscine olympique et que nous aurons peut-être des compétitions ! Nous aurons les résultats du choix le 6 juillet. »

Monique ROYER : « Juste une petite question concernant la première phrase de Monsieur PELISSARD disant que nous « relayons le message de Paris 2012 en liant vos évènements festifs et populaires à la promotion des valeurs de l'olympisme ». Je voudrais savoir ce que Mennecy avait fait dans ce domaine. »

Joël MONIER : « Il y a eu quelques affiches mais je ne peux pas dire que nous ayons fait une promotion remarquable. Mais nous sommes tout de même plein de bonne volonté et on suit l'évènement de tout cœur. »

Monique ROYER : « Je n'en doute pas. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,  
Adopte à l'unanimité**

<b>POUR</b>	29	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Pierre MONTREUIL, Nadège DEVILLE
<b>CONTRE</b>	0	
<b>ABSTENTION</b>	0	
<b>ABSENTS</b>	4	Chantal LANGUET, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Sophie BERNARD

## 2 / Compte rendu sur les activités de la CCVE (délégués de la commune)

Joël MONIER : « Chacun d'entre nous avons une délégation pour représenter notre commune à la CCVE. Nous sommes 6, on peut vite faire un tour de table afin que chacun donne son avis sur les occupations qu'il a eu dans le cadre de sa commission. »

Daniel BAZOT : « Concernant les transports, la commission a bien travaillé. Début septembre il y aura une annonce de faite sur deux points importants. A savoir, il y aura 3 sites supplémentaires qui vont desservir la gare de Mennecey : au départ de celle d'Auvernaux, plus un car au départ de l'hôpital Clémenceau et un autre de Fontenay-Le-Vicomte, toujours en direction de la gare de Mennecey. Cela devrait normalement faire diminuer le nombre de véhicules au niveau du parking. Deuxième chose : il y aura cinq navettes par jour qui partiront de Champcueil, Chevannes, la gare de Mennecey et Villabé. C'est un point positif, les gens pourront aller directement à Carrefour par le bus. »

Bernard BOULEY : « Pour les affaires économiques, il y a beaucoup de choses à dire. Il a été décidé au dernier comité suite au travail de la commission, sur le plan économique pur et entreprise, de lancer l'étude de faisabilité sur la zone Montvrain 2. A noter que les études n'ont pas de coût puisqu'elles sont faites en interne, par des gens qui se sont proposés bénévolement. Une autre étude porte sur la faisabilité d'un hôtel d'entreprises pour y accueillir de l'artisanat puisque l'analyse de la Sofred, de la chambre des métiers et de la chambre de commerce démontre qu'il y a un certain nombre d'artisans sur le territoire de la CCVE qui travaillent dans leur sous-sol, dans des bâtiments vétustes et qui seraient prêts à venir louer des locaux mieux conçus à condition que ce ne soit pas très loin de chez eux. Cette étude n'est pas faite que chez nous. Les locaux manquent aussi sur le Val de Seine ou Evry. Il est décidé également de travailler sur plusieurs axes : ainsi, l'INRA à Leudeville. C'est un site qui peut se développer autour de la recherche sur les animaux ; la SEMARDEL à Vert-Le-Grand où il y a une quinzaine d'hectares viabilisables qui peuvent accueillir des entreprises dédiées à l'environnement ; le site s'y prête complètement. Et puis il y a également Vert-Le-Petit avec le site du Boucher. On est en train de travailler à des entreprises qui seraient susceptibles de venir sur ce site qui a un certain caractère protégé et où les habitants ont un peu l'habitude de voir ça. Et autour du centre du Boucher, il y a un laboratoire d'analyses assez performant où pas mal d'entreprises étrangères viennent faire des tests. Voilà en ce qui concerne les entreprises, ça fait beaucoup de travail.

Au nom des commerçants, je suis assez satisfait qu'on ait pu créer la première Association Intercommunale des Commerçants en France. Elle a été créée il y a une quinzaine de jours et demain soir il y a une réunion des membres qui sont aujourd'hui 150 alors qu'à la 1<sup>ère</sup> réunion ils étaient 45. On trouve que c'est une bonne initiative. Les commerçants éliront leur bureau demain soir. On lance à cette occasion une grande quinzaine commerciale pour les fêtes de fin d'année, qui sera intercommunale. Les commerçants vont travailler ensemble sur un projet avec l'aide de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers parce qu'il y a aussi des artisans. C'est une association intercommunale de commerçants et d'artisans, j'insiste parce que ce n'est pas commun. »

Madeline FIORI : « Pour la communication, un point rapide sur ce que l'on a fait entre 2004 et 2005. Premièrement, l'accès au site Internet de la CCVE qui s'est fait au 1<sup>er</sup> décembre 2004 ; la parution de la 1<sup>ère</sup> publication Horizon CCVE, la 4<sup>ème</sup> est en cours ; l'ouverture du site Internet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nous travaillons actuellement également sur le prochain séminaire qui aura lieu à Mennecy au mois de novembre. Fréquence des réunions pour cette commission : une fois par mois. C'est une commission qui marche assez bien. »

« En ce qui concerne le tourisme, un point de la situation du développement de cette compétence. Suite aux conclusions du schéma d'aménagement et du développement touristique, plusieurs actions ont été engagées : compléter et faire vivre la partie tourisme du site Internet, mise en place d'une signalétique *Bienvenue dans la Communauté de Communes du Val d'Essonne* aux entrées des territoires, prise de contact avec les différents acteurs du tourisme du territoire c'est-à-dire restaurants, hébergements etc..., travail préparatoire pour une future brochure d'appel commune aux 17 adhérents de la CCVE ; et pour la fin de l'année, mise en place d'une plaquette trimestrielle regroupant les événements culturels et les événements touristiques des 17 communes. Il y a d'autre part une étude sur la réhabilitation et la valorisation du site de l'aérodrome. Voilà ce qui se fait au nom de la compétence tourisme. »

Joël MONIER : « Je parlerai pour Chantal languet. Je peux vous dire que la Commission des Sports est sous la houlette du maire de Fontenay-Le-Vicomte. Elle se réunit de façon régulière, je crois tous les 15 jours. Son projet est de faire le tour des différentes communes à bicyclette, en tourisme et de façon un peu plus sportive, le 25 septembre. Donc à vos vélos. Il y a eu au cours du dernier conseil communautaire une proposition de transfert de la compétence Equipements Sportifs, qui a été présentée. Cette proposition a été reportée parce que les différents membres de la commission n'avaient pas traité ce sujet. N'étant pas informés en amont de ce conseil, ils ont souhaité que cette délibération soit reportée. »

Daniel PERRET : « En ce qui concerne la voirie, rien de particulier, pas de réunion. »

Nicole PASSEFORT : « Pour la petite enfance, il y a eu un stand-by pendant un an et demi. C'est vrai que là, le groupe intercommunautaire a déjà essayé de relancer cela. Nous avons eu une réunion il y a huit jours donc on va refaire l'état de la Petite Enfance sur l'intercommunalité et essayer de voir ce que l'on va pouvoir faire ensemble pour travailler. C'est reparti dans le bon sens. »

Alain CROULLEBOIS : « Pour la culture, cela fonctionne bien. C'est une petite commission bien sympathique qui fonctionne régulièrement. La CCVE devrait faire cette année, même si tout n'est pas finalisé, une rencontre de toutes les chorales de la Communauté vers le 5 ou 6 mars à l'Espace Culturel. »

Annie BERTHAUD : « Pour les affaires scolaires, pour le moment nous faisons un état de ce que nous avons. On apprend à se connaître, on échange des règlements intérieurs de restauration scolaire, d'étude. On a pu présenter un projet de convention pour toutes les communes en ce qui concerne tous les enfants de la classe d'intégration scolaire qui se trouve à la Jeannotte et qui sont domiciliés à l'extérieur de Mennecy, cela pour la prise en charge des frais de restauration. Nous en sommes là. La prochaine réunion aura lieu en septembre. »

Joël MONIER : « Une commission tout à fait anodine qui s'appelle Elimination et Valorisation des Déchets Ménagers ! Elle nous a amené à une délibération lors du Conseil Communautaire. Dans les neuf mois qui ont précédé le vote de la semaine dernière, il y a eu un travail efficace, effectif, avec des points d'orgue qui ont été une présentation par un cabinet de consultants lequel nous a parlé de la différence entre la ROM et la TOM. Suite à cet exposé magistral, la question a été posée aux différentes communes de savoir si elles souhaitaient dans le cadre de la compétence aller plus tôt vers la ROM et la TOM. C'est la TOM qui l'a emporté. Mais certaines communes ont demandé, tout en passant à la TOM au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de laisser une porte ouverte pour une étude intéressante sur la ROM, à éventuellement envisager dans les 3 ou 4 années à venir. Il y a eu aussi la mise en place d'un groupe de travail qui a fait le tour de l'ensemble des questions. Ce groupe de travail s'est exprimé, mais les expressions étaient purement personnelles et n'engageaient que ceux qui en faisaient partie, à titre personnel, sans engager les Conseillers Municipaux. L'ensemble s'était opposé au fait que l'on pouvait aborder cette compétence. Il y a eu une commission qui s'est aussi réunie fréquemment. C'est vrai que ce sujet est tellement complexe qu'il est difficile de savoir comment les communes pouvaient éventuellement s'exprimer en pour ou contre. Nous avons eu aussi la chance d'avoir une administrative, entrée dans le cadre de la CCVE, qui a fait un document de grande qualité sur la possibilité donc d'aborder cette compétence. Il y a eu un vote. Vous savez quel est le principe : il y a dans le cadre de la CCVE, le Conseil des 47 délégués s'exprimant pour savoir s'ils sont contre ou pour ou s'abstiennent pour envisager la compétence des ordures ménagères. Ce vote a donné : pour : 26 - contre : 8 – abstention : 10 – pour vous dire combien c'est difficile. Vous savez aussi très bien qu'une compétence des ordures ménagères ne peut être effective que lorsque les communes ont voté dans le cadre de leur Conseil Municipal sur ce vote un peu complexe à la majorité qualifiée. Avant le 22 septembre, le Conseil Municipal de Mennecy sera devant la grande épreuve de voter pour ou contre ou s'abstenir. Vous savez que tout le monde est dans l'attente du verdict. On peut arriver à la notion de verdict car si on votait contre ... enfin d'ici les vacances qui je le souhaite, seront bénéfiques pour vous tous à une réflexion sur ce sujet. On va aborder maintenant la dernière question qui est celle de Monique ROYER. »

Monsieur le Maire donne lecture de la question écrite de Monique ROYER reproduite ci-dessus.



*Lettre Mme Royer*

Joël MONIER : « La seule chose qui m'ennuie un petit peu c'est l'expression « un bilan précis ». Madame Royer, je ne pense pas que je pourrai vous satisfaire en vous donnant un bilan précis. Vous savez comment se sont passées les choses. Kappa avait pris un bureau d'accompagnement pour son personnel afin de le guider vers une reconversion, vers des aides financières, essayer de trouver une nouvelle situation. Nous avons aussi pris le même train parce que nous avons souhaité les aider. C'est vrai que le CCAS a été présent dans plusieurs réunions afin de voir ce que l'on pouvait, nous, apporter comme solution. Il y avait eu entre autres des propositions avec une société, ED, pour 30 emplois. Mais je ne sais pas par la suite ce qui s'est passé. C'était relativement fermé. Par contre, nous nous avons pris 2 salariés qui nous satisfont pleinement, un au service des sports, l'autre au CCAS dans le cadre de la Résidence Edouard Gauraz. Voilà notre contribution au conseil municipal sur cette tragédie pour les salariés. Pour les autres, je ne sais pas. Aux nouvelles, de bouche à oreilles, il semblerait qu'à une ou deux exceptions, tout le monde a pu être recasé. »

Monique ROYER : « Il n'y a pas eu du tout de contact gardé. »

Joël MONIER : « Non. Et maintenant les relations que nous avons avec la société sont plutôt du genre où en est la dépollution, où en est l'avenir de ce site. Mais plus aucun contact avec une quelconque DRH. »

Monique ROYER : « Et il n'y a aucun employé de Kappa qui ait pris contact avec la municipalité ou le CCAS cette dernière année ? »

Joël MONIER : « Il y en a un que je rencontre de temps en temps qui je crois fait partie de ceux qui n'ont pas été reclassés. Je n'ai pas à porter de jugement. Est-ce qu'il a fait des efforts, je ne sais pas. Il semble que le reclassement se soit fait à peu près positivement. »

Monique ROYER : « Merci Monsieur le Maire. »

Madeleine FIORI : « Je voudrais apporter une précision si vous le permettez Monsieur MONIER. En ce qui concerne la dernière publication faite par nos amis de l'opposition, « Trait d'Union », un des conseillers municipaux a écrit quelque chose et je voudrai faire une remarque la dessus. Il a été écrit au sujet de la censure déguisée au nom de la lutte contre la désinformation, il a été écrit : « nous comprenons mieux maintenant pourquoi il fallait embaucher une personne de plus au service communication, c'était sans doute pour compter les mots des articles présentés par les groupes d'opposition ».

Il ne s'agit pas d'une personne supplémentaire mais d'un changement d'agent.

Que vous vous attaquiez à la majorité municipale et à ses élus, rien de plus normal. Mais c'est montrer peu de respect aux agents de la fonction publique que de considérer si peu leur travail. Pour votre information, la personne en question du service communication réalise les publications de la ville de Mennecy dans leur totalité : textes, photos, mise en page, suivi avec l'imprimeur, correction. Elle s'occupe aussi du site Internet et du pôle loisirs et découverte. Et vous pouvez vous déplacer par vous-même, quand vous le souhaitez, pour constater que ses journées sont bien remplies. Je n'irai pas plus loin car cette personne n'est pas là ce soir donc je ne peux pas m'adresser directement à elle. Cette publication a, je pense, été faite avec la relecture de vous tous, je voulais simplement vous préciser ceci, c'est tout. »

Monsieur le Maire souhaite de bonnes vacances à tous et lève la séance à 23H30.

**Le Maire,**

**Joël MONIER.**